

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 7 décembre 2005, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité  
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)  
concernant le Libéria**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria et conformément au paragraphe 14 e) de la résolution 1607 (2005), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de les faire publier comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria  
(*Signé*) Ellen Margrethe Løj



**Annexe**

**Lettre datée du 25 novembre 2005, adressée au Président  
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution  
1521 (2003) concernant le Libéria par le Groupe d'experts  
sur le Libéria**

Les soussignés ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport qu'ils ont établi conformément à l'alinéa e) du paragraphe 14 de la résolution 1607 (2005) du Conseil de sécurité.

Groupe d'experts sur le Libéria

*(Signé)* Arthur **Blundell**

*(Signé)* Damien **Callamand**

*(Signé)* Caspar **Fithen**

*(Signé)* Tommy **Garnett**

*(Signé)* Rajiva Bhusan **Sinha**

## **Rapport du Groupe d'experts présenté conformément à l'alinéa e) du paragraphe 14 de la résolution 1607 (2005) du Conseil de sécurité concernant le Libéria**

### *Résumé*

#### **Diamants**

Les réformes de structure nécessaires pour que soient réunies les conditions de la levée de l'embargo sur les diamants bruts libériens n'ont pas été accomplies. Cela étant, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a mené à bien la formation et le déploiement de son personnel de terrain, ouvert un impressionnant laboratoire géologique et cartographique et envoyé à des sociétés internationales un appel d'offres portant sur les travaux nécessaires pour la mise en conformité aux critères du Processus de Kimberley. L'ampleur des activités d'extraction minière demeure *grosso modo* conforme aux prévisions. Le Gouvernement national de transition du Libéria (NTGL) ne dispose pas des moyens institutionnels nécessaires pour s'attaquer aux problèmes de l'extraction illégale dans les zones minières reculées du pays. Cela étant, les activités d'extraction de niveau B ou C continuent certes de se développer, mais les activités de niveau A, menées à plus grande échelle et bénéficiant d'un financement international, sont en recul, à une exception notable près. Une « ruée vers le diamant » artisanale dans le comté de Sinoe a essentiellement fait long feu. Du gravier diamantifère produit par une société internationale qui pratique l'échantillonnage de matériaux en vrac à des fins d'exploration doit être lavé sous la supervision du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie et de l'ONU. La production diamantifère éventuelle sera déposée dans des coffres à la Banque centrale du Libéria. L'affaire de la West Africa Mining Corporation (WAMCO), au début de cette année, a mis un frein au financement par la communauté internationale.

#### **Bois**

Les sanctions sont de manière générale efficaces et l'on ne signale pas d'activités majeures d'exportation. La Forestry Development Authority (Office des forêts ou FDA) n'est en mesure ni de gérer les forêts, ni de rendre compte de toutes les recettes et dépenses. Le Comité d'examen des concessions forestières a conclu à un non-respect généralisé de l'état de droit dénotant une collusion entre le Gouvernement et les professionnels du secteur qui dure depuis 25 ans; le Comité a recommandé à l'unanimité d'annuler chacune des concessions et de réformer le secteur de fond en comble. Il est instamment demandé à la nouvelle administration de mener à bien le processus de réforme qui a été engagé par la FDA.

#### **Finances**

L'administration financière du NTGL, caractérisée par un système de contrôle interne archaïque, et pratiquement aucun système de supervision externe, laisse toujours à désirer. Rien n'a été fait pour établir ou vérifier les comptes de la République du Libéria. En 2004/05, des quantités importantes de ressources

financières ont été transférées de ministères tels que ceux de la santé, de l'éducation et des travaux publics au Ministère d'État pour les affaires de la présidence, au Ministère des finances, au Bureau du budget, à l'Agence des services généraux et à d'autres entités. Le budget pour 2005/06, qui n'a pas encore été publié, comporte des réductions notables des crédits alloués à des secteurs sociaux importants tels que la santé, l'éducation, les travaux publics, le développement rural et l'agriculture. Les importateurs de riz ont accumulé 6 millions de dollars d'arriérés pour la période janvier-septembre 2005. Par ailleurs, des quantités importantes de pétrole et de riz importés et de caoutchouc, de minerai de fer et de déchets métalliques exportés ne font l'objet d'aucune inspection à des fins de vérification de la qualité, de la quantité et des prix des marchandises. Les recettes du Registre libérien d'immatriculation des mines et des sociétés (LISCR) ne sont plus que de 10 millions de dollars (2004/05), soit le niveau le plus bas depuis un certain temps, mais aucun effort n'a été fait pour apurer les décalages entre les montants des versements signalés par les différents ministères. Le produit de la vente de minerai de fer n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'État et les déchets métalliques sont vendus à une fraction de leur valeur sur les marchés internationaux, en dehors de toute procédure transparente. Selon le Groupe de contact international sur le Libéria, le fonctionnement du Comité de gestion de la trésorerie est déficient et cet organe avait accumulé un passif non soldé de 10 millions de dollars des États-Unis à la fin d'octobre 2005. Compte tenu de l'absence de contrôle financier au NTGL, si les sanctions sont levées en ce qui concerne le diamant et le bois, il est probable que la plupart des recettes publiques resteraient extérieures au processus budgétaire où elles pourraient être utilisées au profit du peuple libérien.

### **Gel des avoirs**

Il n'y a eu jusqu'ici aucun gel d'avoirs au Libéria. D'autres pays ont, en revanche, gelé les avoirs de plusieurs personnes désignées.

### **Armes**

Des informations continuent de faire état du recrutement organisé d'ex-combattants au Libéria qui sont envoyés se battre en Côte d'Ivoire. La longueur de la frontière (716 kilomètres) rend la surveillance difficile. Heureusement, il n'y a que trois points par lesquels des véhicules peuvent passer. Bien que la phase de désarmement et de démobilisation du processus de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration (DDRR) soit achevée, de petites quantités d'armes continuent d'être régulièrement découvertes par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ou remises à celle-ci. Le Comité des sanctions de l'ONU a accordé une dérogation permettant d'importer des armes à l'intention des nouvelles forces armées libériennes.

### **Interdiction de voyager**

Le Groupe a constaté un certain nombre de violations avérées de l'interdiction de voyager, ainsi que l'utilisation de faux passeports libériens par des apatrides palestiniens au Koweït. Le Groupe recommande de revoir le système de délivrance des passeports libériens.

**Situation socioéconomique et humanitaire**

Les intervenants dans le domaine humanitaire au Libéria sont confrontés à la difficile nécessité de pourvoir à des besoins en évolution rapide, induits par le rapatriement et la réinstallation de centaines de milliers de personnes déplacées, d'ex-combattants et de réfugiés. L'accélération du rythme du rapatriement de ces groupes vulnérables est certes dans une large mesure imputable au processus électoral et a été confortée par l'amélioration de la sécurité dans le pays, mais la véritable réussite de la réinsertion et du relèvement tant de ces rapatriés que des populations d'accueil sera fonction de l'aptitude du gouvernement nouvellement élu et de ses partenaires pour l'action humanitaire et le développement à aider immédiatement à la remise en état des services sociaux et à la création d'activités rémunératrices. Une grande partie de l'infrastructure publique du pays est toujours délabrée et à peine opérationnelle. Plus particulièrement, l'état de la plupart des axes routiers dans les zones rurales demeure un grand obstacle aux efforts humanitaires et à l'activité commerciale. Le Groupe recommande aux donateurs de prendre note de l'état déplorable de l'économie du Libéria et de s'employer prioritairement à affecter d'urgence des ressources suffisantes pour accélérer la remise en état des infrastructures et la mise en œuvre des programmes de réinsertion et de réinstallation, qui constituent des aspects vitaux pour le processus de paix. La priorité doit aller à la création dans les zones rurales de conditions propices à l'investissement pour la création d'emplois et, de ce fait, à la réapparition rapide de moyens de subsistance socioéconomiques. La remise en état des routes et des ponts est à cet égard particulièrement urgente.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations.....		7
I. Introduction.....	1–22	8
II. Diamants.....	23–60	14
III. Bois d’œuvre.....	61–80	21
IV. Questions financières.....	81–123	29
V. Gel des avoirs.....	124–136	41
VI. Interdictions portant sur les armes et les voyages.....	137–163	44
VII. Impact socioéconomique et humanitaire des sanctions de l’ONU au Libéria.....	164–185	52
<b>Annexes</b>		
I. Réunions et consultations.....		58
II. Processus de réforme de l’Office des forêts : pour une transparence et une responsabilisation plus grandes de l’exploitation commerciale des forêts (proposition).....		61
III. Ordre de paiement en faveur de l’Assemblée législative de transition émanant du Président par intérim.....		62
IV. Lettre adressée au nouveau Gouvernement national de transition du Libéria par l’Ambassadeur des États-Unis.....		63
V. Jugement de la Cour suprême sur le gel des avoirs.....		64
VI. Armes découvertes et détruites en dehors du processus de désarmement.....		67
VII. Profils administratifs et socioéconomiques des comtés du Libéria.....		68

## Abréviations

BOPC	Butaw Oil Palm Corporation
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
DDRR	Désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration
FDA	Office des forêts
GEMAP	Programme d’aide à la gouvernance et à la gestion économique
GIHCL	Global Infrastructure Holding Company Limited
LIMINCO	Liberia Mining Corporation
LISCR	Registre libérien d’immatriculation des navires et des sociétés
LPRC	Société libérienne de raffinage du pétrole
LURD	Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MODEL	Mouvement pour la démocratie au Libéria
NTGL	Gouvernement national de transition du Libéria
ONG	organisation non gouvernementale
SIG	Système d’information géographique
WAMCO	West Africa Mining Corporation

## I. Introduction

1. Conformément à la résolution 1607 (2005) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a reconstitué le Groupe d'experts chargés d'évaluer l'impact et l'efficacité des sanctions imposées au Libéria; d'évaluer les progrès accomplis en vue de satisfaire aux conditions mises à la levée des sanctions; et d'évaluer les incidences humanitaires et socioéconomiques de celles-ci. Les sanctions imposées au Libéria portent sur les armes, les diamants et le bois, les déplacement des personnes considérées comme une menace à la paix dans la région et le gel des avoirs de ces personnes.

2. En application du paragraphe 1 de la même résolution, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement, les sanctions portant sur les armes, les voyages, le bois et les diamants viendront à expiration le 21 décembre 2005. Le gel des avoirs se poursuit et est examiné à intervalle régulier par le Conseil de sécurité.

3. Entre août et novembre 2005, le Groupe a procédé à des évaluations aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Guinée, au Liban, au Libéria, au Mali, en Sierra Leone et auprès de l'Union européenne. Le Groupe a collaboré avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire. Conformément au paragraphe 14 de la résolution 1607 (2005), le présent rapport contient une évaluation de toutes les sanctions.

### **La base du régime des sanctions**

4. Il est à espérer que les élections pacifiques d'octobre/novembre 2005 marqueront la fin de presque 15 années de guerre. Malheureusement, l'élection de Charles Taylor en 1997 n'a pas mis fin au conflit du Libéria. De ce fait, en 2001, le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions au Libéria pour son rôle dans le conflit d'un pays voisin, la Sierra Leone [résolution 1343 (2001)], limitant le commerce des armes et des diamants et les déplacements d'individus de premier plan faisant obstacle à la paix. Le Conseil a maintenu les sanctions en 2002 et les a élargies par la mise en place de régimes d'audit concernant le bois et le registre d'immatriculation des navires [résolution 1408 (2002)]. En juillet 2003, le Conseil a accentué les pressions exercées sur le gouvernement Taylor en étendant les sanctions au bois [résolution 1478 (2003)]. Parallèlement, les groupes rebelles accentuaient considérablement leurs pressions sur le régime Taylor : les Libériens pour la réconciliation et la démocratie (LURD) ont attaqué le Libéria par le nord et le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) par l'est. Par ailleurs, en 2003, le Tribunal spécial de la Sierra Leone a inculpé Taylor pour crimes contre l'humanité.

5. Peu de temps après, un accord a été conclu, à savoir l'Accord général de paix en vertu duquel le gouvernement Taylor a été remplacé par le NTGL, qui regroupe les trois factions rivales (LURD, MODEL et ancien Gouvernement du Libéria de Taylor), et Taylor s'est exilé au Nigéria afin d'éviter, pour le moment, d'avoir à comparaître devant le Tribunal spécial.

6. Bien que Taylor ait quitté le pays, le Conseil de sécurité est demeuré préoccupé par le fait que l'Accord général de paix n'était pas appliqué partout et que les liens entre les ressources naturelles et la prolifération des armes continuaient d'exacerber le conflit en Afrique de l'Ouest. En conséquence, en décembre 2004, les

sanctions ont été prorogées jusqu'à ce que ce lien soit rompu et que l'Accord général de paix soit appliqué [résolution 1579 (2004)].

7. En juin 2005, des fonctionnaires corrompus du NTGL continuaient de détourner une bonne partie des recettes publiques, le Ministère de la justice n'avait gelé les avoirs d'aucune des personnes inscrites sur la liste établie à cet effet par l'ONU et le NTGL ne pouvait pas satisfaire aux critères prouvant que l'exploitation du bois et des diamants ne favorisait pas les conflits. Les sanctions ont donc été renouvelées pour une nouvelle période de six mois [résolution 1607 (2005)].

### **La situation au Libéria**

8. En octobre 2003, la MINUL a contribué au rétablissement de la paix et, deux années plus tard, elle a fait en sorte que des élections démocratiques libres et régulières puissent se tenir. Cette élection pacifique est aussi à porter dans une large mesure au crédit du peuple libérien pour le rôle qu'il a joué à cette fin.

9. La Présidente nouvellement élue Ellen Johnson-Sirleaf, qui a obtenu 59,6 % des voix (avec un taux de participation de 61 %), devra s'atteler à une très lourde tâche. En tout premier lieu, il faudra répondre aux attentes très fortes, parfois irréalistes, du peuple libérien. Après des années de guerre, les Libériens souhaitent ardemment une grande amélioration de la qualité de leur vie. Malgré deux années de paix instaurée sous l'égide de l'ONU, le NTGL, caractérisé par une corruption et une incompétence chroniques, n'a réussi à mettre en place aucun service : il n'y a encore ni électricité, ni eau courante, ni services d'assainissement, y compris dans la capitale Monrovia. Les services de soins de santé et d'éducation sont extrêmement limités. Dans un pays où bon nombre d'entre eux doivent survivre avec un revenu inférieur à un dollar par jour, les Libériens doivent faire face à la cherté des produits de base : le prix officiel du riz est de 22 dollars les 50 kilogrammes et l'essence coûte 3 dollars le gallon.

10. Le NTGL et l'Assemblée législative nationale de transition auront donc laissé un pays caractérisé par cette extraordinaire corruption qui est à l'origine de la poursuite des souffrances du peuple libérien (voir les rapports antérieurs du Groupe et les audits de gestion commandés par la Commission européenne<sup>1</sup>). La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a également procédé à une enquête sur les finances du NTGL mais son rapport n'a pas encore été rendu public.

### **Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique**

11. Ayant pris connaissance de l'ampleur du phénomène de la corruption, tel qu'il ressortait en particulier des audits financés par la Commission européenne et de ceux portant sur la Banque centrale du Libéria et cinq entreprises ou organismes publics [Bureau des affaires maritimes, Office national des ports, aéroport international Roberts, Liberia Petroleum Refining Company (LPRC) et l'Office des forêts (FDA)], le NTGL et ses partenaires ont estimé qu'il fallait adopter une démarche plus vigoureuse en matière de gouvernance économique au Libéria. Telle est la raison d'être du GEMAP, qui est censé améliorer l'administration fiscale et la transparence par : a) la gestion et la responsabilisation financières (contrôleurs ayant pouvoir de cosignataires, contrats de gestion et comptes fiduciaires auprès de la Banque centrale du Libéria); b) l'amélioration de la budgétisation et de la gestion des dépenses; c) l'amélioration des pratiques d'achat et d'octroi des concessions;

d) la mise en place de processus efficaces de lutte contre la corruption (des juristes doivent conseiller la magistrature libérienne – note : le recours à des juges expatriés a été abandonné en cours de rédaction faute de soutien au sein du NTGL); e) le soutien aux institutions essentielles (en particulier le Bureau général de vérification des comptes, le Bureau des services généraux, la Commission de réforme de la gouvernance et la Commission des marchés et des monopoles, ainsi que l’Auditeur externe; et f) le renforcement des capacités. En outre, le NTGL est convenu que les procédures judiciaires qui s’imposent seraient engagées au vu des résultats des audits/examens financés par la Commission européenne et des enquêtes de la CEDEAO, ainsi que dans tous les autres cas de corruption identifiés. À cette fin, le Gouvernement créera une commission indépendante anticorruption pleinement habilitée à engager des poursuites.

12. Enrayer cette culture de la corruption ne sera pas chose facile, en particulier dans un contexte d’impunité. Des « seigneurs de la guerre » bien connus ont remporté des sièges au cours des dernières élections (voir tableau 1). Il est peu probable que l’une quelconque de ces personnes soit sanctionnée, faute de système judiciaire indépendant, ce qui limitera l’aptitude du Libéria à faire appliquer la loi et à châtier les responsables de 15 années de guerre et du vol de millions de dollars appartenant au peuple libérien. À titre d’exemple, dernièrement, J. D. Slinger, membre de haut rang du MODEL et Commissaire du Bureau des affaires maritimes, a été accusé de sabotage économique mais il a été libéré sous caution et a depuis fui à l’étranger.

#### **Candidatures et obligation de rendre des comptes**

13. La Commission européenne voulait certes que l’on interdise aux « seigneurs de la guerre », ou du moins aux personnes désignées par l’ONU comme devant faire l’objet d’un gel des avoirs et d’une interdiction de voyager, de se présenter aux élections d’octobre, mais la MINUL et la Commission électorale nationale n’étaient pas d’accord. Ces dernières ont fait valoir que : a) l’Accord général de paix ne prévoyait pas que l’on interdise aux personnes inscrites sur les listes de l’ONU de se présenter (une disposition en ce sens figurait initialement dans l’Accord mais les factions rivales l’ont supprimée avant de signer); b) la Commission n’était pas habilitée à ajouter de nouveaux critères; c) l’article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques protège le droit d’être candidat en tant que droit fondamental de la personne humaine qui, à ce titre, ne saurait être « limité à la légère »; d) faute de tribunaux en état de fonctionner au Libéria, les personnes accusées ne pouvaient être ni poursuivies ni condamnées et, de ce fait, il était difficile de définir l’expression « seigneur de la guerre »; et e) le fait d’empêcher les seigneurs de la guerre accusés de violations de se présenter aux élections risquait d’être perçu par les chefs de faction comme dénotant une volonté de réduire leur rôle dans la mise en œuvre de leur propre accord de paix.

14. De fait, cinq personnes inscrites sur les listes d’interdiction de voyager et de gel des avoirs de l’ONU étaient candidates, de même qu’au moins trois autres personnes ayant eu des responsabilités au regard des 15 dernières années de guerre. Au cours du scrutin d’octobre, quatre de ces candidats ont été élus (voir tableau 1).

Tableau 1  
**Nom et qualité des candidats ayant des liens avec les factions**  
**(les candidats élus sont indiqués en caractères gras)**

<i>Nom</i>	<i>Pourcentage de voix</i>	<i>Siège</i>	<i>Qualité</i>
<i>Interdiction de voyager/ gel des avoirs</i>			
<b>Jewel Howard-Taylor</b>	28	Sénateur du comté de Bong	Épouse de Charles Taylor
<b>Edwin Snowe J<sup>r</sup></b>	59	Député du comté de Montserrado	Ex-beau-fils de Taylor; Directeur général de la LPRC
Myrtle Gibson	1,5	A obtenu le plus faible nombre de voix pour le siège de sénateur du comté de Sinoe	Associée de Taylor, auquel elle reste liée
<i>Interdiction de voyager</i>			
<b>Adolphus Dolo</b>	17	Sénateur du comté de Nimba	« Général Peanut Butter » dans le groupe rebelle NPFL de Taylor; a accusé faussement la MINUL de provocation
<b>Kai Farley</b>	36	Député du comté de Grand Gedeh	Général du MODEL : lorsque le Président du Parlement Dweh a fait l'objet d'une procédure d'« impeachment » en 2004, Farley a menacé de faire capoter le processus de paix et de torpiller l'Accord général de paix
<i>Liens avec les factions</i>			
<b>Prince Yormie Johnson</b>	34	Sénateur du comté de Nimba	Ex-dirigeant de la faction Johnson de l'ULIMO; a dirigé les tortures qui ont conduit à la mort de l'ex-Président S. Doe
Edward Slinger	3,9	N'a pas réussi à remporter le siège de sénateur du comté de Grand Gedeh	Officier des Forces armées du Libéria sous Doe; a revendiqué l'assassinat du principal auteur du coup d'état de 1985 T. Quiwonkpa
<b>Saah Richard Gbollie</b>	28	Député du comté de Margibi	Ancien commandant des NPFL de Taylor

15. L'élection de ces individus, dont certains ont notoirement participé à des violations des droits de l'homme, complique la tâche des partisans de la responsabilisation au Libéria. La « Commission vérité et réconciliation » qui vient d'être créée éprouvera certainement quelques difficultés à s'acquitter de sa mission si l'on considère qu'au moins quatre personnes sur lesquelles elle risque d'enquêter font actuellement partie du Gouvernement.

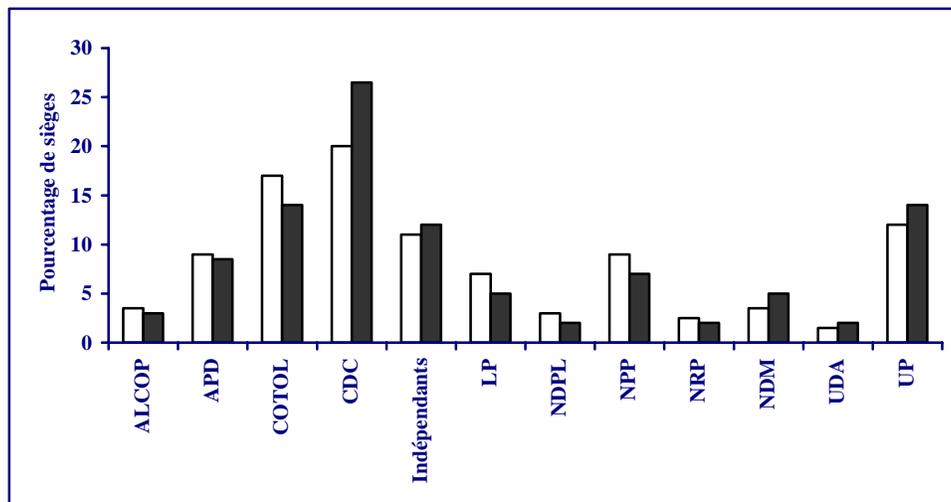
16. Il n'en demeure pas moins que la responsabilisation est capitale pour mettre fin au « rien ne change » au Libéria. Et l'amnistie générale accordée en vertu de l'accord de paix de 1996 pour les violations commises « au cours d'engagements militaires effectifs » n'a certainement pas empêché une reprise des violences.

17. La responsabilisation buttera en outre sur la configuration de l'assemblée législative nouvellement élue, où aucun parti ne détient à lui tout seul la majorité, dans aucune des deux chambres (voir fig. 1). Cette fragmentation crée une situation où des petits groupes peuvent détourner le programme législatif par des moyens qu'un gouvernement majoritaire pourrait éviter.

18. Nonobstant ces difficultés, il convient de souligner de nouveau que les élections d'octobre/novembre, qui ont conféré un solide mandat à la Présidente nouvellement élue Johnson-Sirleaf, ont été régulières et pacifiques. Elles constituent une lueur d'espoir qui incite à l'optimisme à l'heure où son gouvernement et sa législature nouvellement élue commencent à s'attaquer à ces multiples problèmes.

Figure 1

**Représentation des partis politiques à la Chambre des représentants (barres blanches) et au Sénat (barres noires) nouvellement élus**



*Abréviation* : ALCOP : Parti de coalition panlibérien; APD : Alliance pour la paix et la démocratie; COTOL : Coalition pour la transformation du Libéria; CDC : Congrès pour le changement démocratique; LP : Parti de la liberté; NDPL : Parti national démocratique du Libéria; NPP : Parti patriotique national; NRP : Parti de la réforme nationale; NDM : Mouvement du New Deal; UDA : Alliance démocratique unifiée; UP : Parti de l'unité.

## Remerciements

### *Aide d'entités libériennes*

19. Le Groupe d'experts est reconnaissant de l'aide que lui ont fournie les divers ministères et organes du NTGL, la Présidente élue Johnson-Sirleaf et bon nombre d'autres candidats, ainsi que les responsables de l'Initiative pour les forêts du Libéria, Robert Simpson en particulier. Le Groupe est aussi infiniment reconnaissant à la MINUL pour son précieux soutien, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'appui administratif et logistique et des transports, aériens notamment.

*Concours des organisations internationales et régionales et des entreprises commerciales*

20. Le Groupe a bénéficié de la coopération et de l'aide précieuses de plusieurs organisations internationales, dont la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, du Gouvernement des États-Unis, de la Commission européenne, de la CDEAO, du Comité international de secours, de Médecins Sans Frontières (France et Belgique), du PNUD-Libéria, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, du Centre d'information humanitaire de Monrovia, du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, des studios Talking Drum, du Programme alimentaire mondial, du Comité international de la Croix-Rouge, du Department for International Development (Royaume-Uni), du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, du Conseil supérieur du diamant d'Anvers, du Processus de Kimberley, du Comité des Pays-Bas, de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), de l'Agency for International Development des États-Unis, du Forest Service du Ministère de l'agriculture des États-Unis, du Département irlandais des affaires étrangères, du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, de la Fondation pour l'environnement de l'Afrique, d'Amnesty International, de Green Advocates, de l'Institut du développement durable, de Global Witness, de Save My Future, de la Fondation Save the Children (Royaume-Uni), de la Foundation for International Dignity, des Liberia Transitional Initiatives, de Development Associates International, de Faune et Flore International, de Conservation International, de Technique internationale des bois tropicaux, de l'Institute for Transitional Justice, de Human Rights Watch, de l'International Crisis Group et du Royal Institute of International Affairs.

**Normes de vérification**

21. Le Groupe a appliqué pour ses enquêtes des critères de preuve identiques à ceux qu'il avait utilisés dans ses rapports précédents. Dans toute la mesure possible, il s'est appuyé sur des documents dûment identifiés. Lorsque cela n'était pas possible, il a demandé à au moins deux sources d'information fiables et pouvant prouver leur indépendance de corroborer ses constatations. Le cas échéant, les allégations portées contre des États, des particuliers ou des entreprises ont été communiquées aux intéressés pour leur permettre d'exercer leur droit de réponse. Soucieux de ne présenter que des faits irréfutables, le Groupe a écarté tous les renseignements ne reposant pas sur des éléments de preuve solides.

**Composition du Groupe d'experts**

22. Le Groupe se composait d'un expert du bois, Arthur Blundell (Canada), d'un spécialiste ayant une expérience des enquêtes et des armes pour Interpol, Damien Callamand (France), d'un spécialiste des diamants, Caspar Fithen (Royaume-Uni), d'un expert des aspects humanitaires et socioéconomiques, Tommy Garnett (Sierra Leone) et d'un expert des questions financières, Rajiva Sinha (Inde). Le Groupe a bénéficié de l'aide d'un consultant connaissant bien le blanchiment de l'argent, Tom Brown (États-Unis). Arthur Blundell a été désigné Président du Groupe.

## II. Diamants

23. Le Groupe continue d'entretenir de bons rapports avec les techniciens du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, qui, depuis l'affaire de la West African Mining Corporation (WAMCO), a renouvelé son engagement à coopérer avec le Groupe et à aider celui-ci. Cela étant, le Ministère n'a pas consacré des moyens suffisants à cette fin, ce qui continue de freiner les efforts faits pour satisfaire aux critères relatifs à la levée de l'embargo sur l'exportation de diamants bruts. Plus important encore, le Libéria a encore du chemin à faire pour être en mesure de demander avec succès son admission au Processus de Kimberley. Le Groupe félicite néanmoins les techniciens du Ministère pour leurs réalisations et initiatives récentes, qui sont intervenues dans des circonstances difficiles.

### Situation actuelle

#### *Formation*

24. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a mené à bien le programme de formation du personnel de terrain du Bureau des mines. Cela s'est fait en conformité avec les critères établis dans la loi de septembre 2004, qui a modifié le titre 23 de la première partie de la loi sur les ressources minières et l'activité minière en lui ajoutant un nouveau chapitre 40 prévoyant des contrôles des exportations, des importations et du transit de diamants bruts. Il s'agit là d'une modification capitale pour la réalisation de l'objectif du Libéria consistant à participer au système de certification internationalement reconnu du Processus de Kimberley. À ce jour, 67 inspecteurs et 38 autres agents ont été déployés sur le terrain. Toutefois, ces agents perçoivent certes des traitements de fonctionnaire équivalant à 20 dollars par mois mais le Groupe craint que ce montant ne corresponde guère à l'importance du travail qu'ils accomplissent et peut avoir à long terme des répercussions préjudiciables sur la probité de l'ensemble de cet aspect du processus de contrôle.

#### *West Africa Mining Corporation*

25. En application de l'article 24.1 (résiliation) de l'accord conclu entre le NTGL et la WAMCO le 17 janvier 2005 et officialisé devant notaire deux jours plus tard (voir S/2005/360, par. 100), la WAMCO a officiellement informé le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie qu'elle exerçait son droit de résilier le contrat à la date du 22 juin 2006.

26. Cette résiliation fait suite à une directive du 16 juin 2005 par laquelle la London International Banking Ltd, qui détient 90 % du capital de la WAMCO, donnait instruction à Michael Saint Yrian, Directeur général de la WAMCO, de résilier immédiatement l'accord et de dissoudre la WAMCO compte tenu des inquiétudes de ladite banque concernant l'octroi du contrat et un certain nombre de ses dispositions.

27. Le Groupe se félicite de ce fait nouveau. Son attention a été par la suite appelée sur le fait que certains prospecteurs de zones alluviales dans les comptés de Lofa et de Gbarpolu, en particulier, étaient si furieux en apprenant la signature de l'accord avec la WAMCO qu'ils étaient prêts à faire usage de la force si nécessaire pour s'opposer à la mise en œuvre des dispositions du contrat dans les zones

d'activité minière. Le Groupe est fermement convaincu que le contrat WAMCO constituait une véritable menace pour la stabilité dans ces zones.

#### *Système d'information géographique*

28. Avec le concours de Mano River Resources, société internationale d'exploration minière opérant actuellement au Libéria et ailleurs, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a créé un impressionnant laboratoire d'information géographique situé sur Old Road, à Monrovia, ainsi qu'un laboratoire perfectionné d'essais minéraliers pour les évaluations géologiques. Ces équipements SIG, dont la mise en place a coûté 200 000 dollars, sont mis à la disposition des organismes des Nations Unies, en particulier du Centre d'information humanitaire pour le Libéria, tandis que le laboratoire d'essais minéraliers offre des installations d'évaluation de premier ordre aux sociétés d'exploration internationales et nationales homologuées opérant dans le pays. Le Groupe félicite tant le Ministère que Mano River Resources pour cette précieuse initiative conjointe qui ne peut qu'avoir des répercussions positives à long terme pour le secteur libérien de l'exploitation minière.

#### *Appels d'offres*

29. Depuis le début de la mise en œuvre du mandat du Groupe, en juillet 2005, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a adressé à des sociétés internationales des invitations à soumissionner pour les activités suivantes, qui sont capitales pour la réalisation de l'ambition qu'a le Libéria de participer au Processus de Kimberley :

a) Aider à mettre en place et organiser les structures nécessaires à un système crédible de contrôle et d'administration internationaux du secteur du diamant, ainsi qu'un solide processus de gestion à l'intention des exploitants, courtiers/agents et exportateurs. Il s'agit notamment de la gestion quotidienne du personnel de terrain du Ministère et de la mise en place d'une base de données conforme aux critères du Processus de Kimberley et d'un laboratoire d'essai des diamants;

b) Fournir les équipements et matériels nécessaires aux activités ci-dessus;

c) Organiser et soutenir des systèmes coopératifs pour l'exploitation alluviale artisanale;

d) Procéder à l'évaluation indépendante des lots de diamants bruts exportés afin de permettre le calcul juste et précis des taxes d'exportation.

30. Le Groupe sait que trois sociétés internationales ont indiqué qu'elles étaient intéressées par tout ou partie de ces activités, et il attend actuellement d'en savoir plus sur l'adjudication des marchés.

#### *Acquisition de certificats*

31. Le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie négocie actuellement avec le Conseil supérieur du diamant, en Belgique, l'acquisition de certificats approuvés par le Processus de Kimberley. Ces certificats comportent un certain nombre de dispositifs de sécurité destinés à empêcher la fraude. Le Groupe

félicite le Ministère d'avoir pris la décision judicieuse de traiter directement avec le Conseil supérieur du diamant à ce sujet.

#### *Financement*

32. L'affaire WAMCO du début de l'année a eu des répercussions préjudiciables sur les apports de ressources financières de la communauté internationale au NTGL. Il en est résulté un ralentissement très net de la progression du Libéria vers la réunion des conditions nécessaires à la levée des sanctions.

33. Le Groupe a appris que le montant de 1,4 million de dollars que les États-Unis devaient fournir (exercice 2004) pour la formation du personnel d'évaluation et du personnel de contrôle sur le terrain du Ministère, l'acquisition de certificats approuvés par le Processus de Kimberley et l'élaboration d'une base de données ne sera pas décaissé avant l'entrée en fonctions, en janvier 2006, du nouveau gouvernement démocratiquement élu. Une deuxième tranche, de 1,7 million de dollars (exercice 2005), et une troisième, de 2,5 millions de dollars (exercice 2006), sont également réservées pour le secteur minier libérien. On ne sait pas exactement quand ces fonds seront débloqués. Dans ces conditions, il est peu probable que le Libéria fasse de grands progrès réels et concrets vers la conformité aux critères du Processus de Kimberley avant le deuxième trimestre de 2006.

34. Par ailleurs, compte tenu de ces contraintes en matière de financement, un levé géologique complet de l'ensemble du pays, qui doit être effectué par le Geological Survey des États-Unis, ne débutera probablement pas avant la fin de la saison des pluies de l'année prochaine, soit en principe en octobre 2006 au plus tôt.

#### *Processus de Kimberley*

35. Malheureusement, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie n'a pas envoyé de délégation à la réunion plénière du Processus de Kimberley tenue à Moscou les 15 et 17 novembre 2005. Le Libéria et le Ministère étaient néanmoins représentés à cette importante réunion annuelle par Raul Carrera, le chargé de liaison de la MINUL auprès du Ministère. M. Carrera a pu présenter officiellement à cette occasion le rapport de la délégation libérienne à cette réunion. Il faut espérer que lorsque les fonds nécessaires pour procéder aux réformes sectorielles en suspens commenceront à parvenir au Libéria, le Processus de Kimberley dépêchera, à l'invitation du Gouvernement libérien, une mission d'inspection en prélude à l'admission éventuelle du Libéria.

#### *Activités minières*

36. La suspension, le 14 janvier 2005, de la délivrance de toute licence ou permis d'extraction diamantifère reste certes en vigueur (voir S/2005/176), mais l'activité minière ne s'est pas ralentie dans l'intérieur du pays. Le Groupe convient certes que les tâches exigées de la MINUL en vertu du mandat établi par le Conseil de sécurité sont considérables, mais il tient à souligner que les activités minières illégales continueront de se développer dans l'intérieur du pays tant que l'on n'aura pas revu le rôle de la MINUL dans la surveillance de l'application des sanctions.

37. En outre, depuis le précédent rapport du Groupe (S/2005/360), une « ruée vers le diamant » dans le comté de Sinoe a débouché sur la création d'une nouvelle zone d'extraction artisanale qui donne lieu non seulement à des violations des sanctions

des Nations Unies mais également à une grave crise de santé publique qui a occasionné la mort d'un nombre considérable de mineurs.

38. Le Groupe se réjouit néanmoins de signaler que sur le grand nombre d'opérations minières de niveau A qui ont causé des préoccupations dans le passé, la majorité ont aujourd'hui arrêté leurs activités ou les ont suspendues. Toutefois, un grand site demeure troublant, pour plusieurs raisons.

#### **Formes actuelles de l'activité minière**

39. Avec l'aide de la MINUL, le Groupe d'experts a pu effectuer, en septembre et novembre 2005, des levés aériens complets des zones minières établies dans le comté de Nimba et dans la région du Haut Lofa. Le moratoire actuel sur l'exploitation minière, qui n'est pas correctement appliqué, n'entrave aucunement l'activité minière illégale, les activités artisanales de la catégorie C et les activités semimécanisées de la catégorie B continuant de se multiplier, les sites industriels de la catégorie A étant, par contre, de moins en moins nombreux, essentiellement en conséquence des pressions exercées par le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie à la suite de récents rapports du Groupe d'experts.

#### *Butaw Oil Palm Corporation*

40. Bien que la production de diamants soit essentiellement concentrée dans les comtés de Nimba, de Lofa et de Gbarpolu, au début de septembre 2005, s'est produite une ruée de prospecteurs artisanaux vers les diamants dans la plantation de la Butaw Oil Palm Corporation (BOPC) près de Greenville, dans le comté de Sinoé. Dès que la rumeur concernant la découverte des premiers diamants s'est répandue, il y a eu un afflux rapide de 10 000 à 15 000 mineurs et de membres de leur famille, qui se sont installés dans cinq camps de brousse de la zone. Indépendamment de la violation flagrante de l'embargo gouvernemental sur l'exploitation des diamants, l'arrivée soudaine d'un aussi grand nombre de personnes dans la zone, où il n'y a ni services sanitaires ni eau salubre, a eu d'importantes répercussions dans le domaine de la santé publique et, dans les semaines qui ont suivi, une importante épidémie de choléra a fait plus de 120 morts

41. La panique qui a suivi l'épidémie a provoqué un exode soudain de mineurs, et, après avoir procédé à des survols de reconnaissance au début de novembre 2005, le Groupe d'experts a pu constater que le nombre de personnes continuant de creuser dans la zone avait diminué de façon spectaculaire et demeure maintenant relativement faible et stable. En outre, il semblerait que les diamants extraits dans le cadre des opérations artisanales alluviales de la catégorie C dans la plantation de la BOPC sont de qualité très médiocre. Le Groupe d'experts a l'impression que bon nombre de mineurs se sont tout simplement découragés et ont décidé que la faible qualité des diamants et les conditions de vie sordides dans les camps n'en valent pas la peine.

#### *Comté de Nimba*

42. Le Groupe d'experts surveille, depuis août 2004, les activités d'une mine diamantifère de taille appréciable située à proximité de Gbapa, dans le comté de Nimba (voir S/2004/752). Dans son rapport précédent (S/2005/360), le Groupe d'experts s'est inquiété de la soudaine réouverture et de l'exploitation à bien plus grande échelle de cette mine qui avait été fermée. Le Groupe d'experts a la

satisfaction de pouvoir déclarer qu'à la suite de très fortes pressions exercées par le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, les activités sur le site ont de nouveau cessé et que le puits a été comblé. Le Groupe d'experts a pu survoler le site au début de novembre 2005 et n'a pas trouvé le moindre indice d'une activité minière.

#### *Haut Lofa*

43. Lors de ses opérations de levé aérien effectuées à la mi-septembre et au début de novembre 2005, le Groupe d'experts, avec l'aide de la MINUL, a pu suivre entièrement le cours du Lofa. En raison des pluies qui sont tombées cette année de juin à début octobre, l'activité minière est restée relativement stable, après un regain d'intensité au cours de la saison sèche précédente (voir S/2005/360). Le Groupe d'experts compte que les activités minières augmenteront de nouveau dans le courant de la saison sèche.

44. Un certain nombre d'opérations minières de taille moyenne de la catégorie B ont été observées le long du fleuve, de gros engins de terrassement ayant été utilisés à un moment ou à un autre pour chacune d'elles. Cela laisse à penser que du matériel lourd continue d'être transporté dans la brousse, probablement à partir de Monrovia, pour des activités minières. En outre, le fait que les activités minières de la catégorie B se poursuivent pendant la saison des pluies semble indiquer que les exploitants miniers investissent de fortes sommes dans du matériel de pompage onéreux permettant de continuer à creuser quand le niveau de la nappe phréatique est élevé. De petites exploitations de la catégorie C ont été observées tout le long du cours du fleuve.

45. L'opération avec pompe à solution à émulsion d'air dont le Groupe d'experts a rendu compte dans son rapport précédent (ibid.) n'était plus en cours pendant la période considérée. Le niveau élevé de l'eau du fleuve empêche ce genre d'opération pendant la saison des pluies. Néanmoins, le Groupe d'experts compte que dans le courant de la saison sèche, des opérations analogues reprendront.

46. Le Groupe d'experts continue d'observer d'importants mouvements de population vers les zones minières où les activités d'extraction reprendront au cours des six mois à venir. Le Groupe d'experts réaffirme que le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie ne dispose pas de la capacité institutionnelle nécessaire pour contrôler les activités minières dans les zones forestières éloignées.

#### *American Mining Associates*

47. Le Groupe d'experts a survolé le site opérationnel de l'American Mining Associates, qui est situé dans la région forestière de Kumgbor, dans le comté de Lofa (7° 38' 170" de latitude N, 10° 34' 294" de longitude O), à proximité du Moro et de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone. Sa dernière visite dans la région remonte à début mai 2005. Des survols ont été effectués en septembre et novembre. Les importantes activités menées sur ce site sont un grave sujet de préoccupation depuis janvier 2005 et, bien que le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie ait exigé qu'elles cessent, les activités d'extraction se sont poursuivies jusqu'au début de la saison des pluies. Le Groupe d'experts est toutefois heureux de pouvoir indiquer que les activités sur ce site ont pris fin. Au début de novembre, le Groupe d'experts n'a pas pu observer la moindre activité minière. En effet, la plupart des machines présentes sur le site ont été enlevées, les puits ont été inondés

et le Groupe d'experts a été informé que les membres de la direction de la société et le personnel expatrié avaient quitté le pays.

#### *Italgems*

48. Dans son rapport précédent (ibid., par. 110), le Groupe d'experts a rendu compte d'une opération complexe et vaste visant à retenir les bancs de dépôts alluvionnaires sur un méandre du Lofa (6° 56' 5" de latitude N, 10° 56' 4" de longitude O). Entre juillet et septembre, le site a fait l'objet d'importants travaux d'aménagement, jusqu'à 16 engins lourds étant utilisés pour ces travaux à un moment ou à un autre. Le site est exploité par la société italienne Italgems, qui a commencé ses activités au titre d'une licence d'exploration légitime. Au cours des récents travaux d'extraction, une quantité importante de gravier diamantifère a été extraite aux fins de lavage.

49. Le Groupe d'experts craint qu'Italgems n'ait dépassé les niveaux d'extraction liés à l'échantillonnage normal d'un module d'exploration. Le gravier a posé un problème considérable non seulement pour la société, mais aussi pour le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie. Dans le contexte de l'embargo des Nations Unies sur les exportations de diamants bruts libériens et le moratoire imposé par le Ministère sur les activités minières, le Ministère et Italgems sont parvenus à un accord en vertu duquel le gravier sera lavé et tout diamant extrait déposé dans un coffre-fort de la Banque centrale du Libéria jusqu'à la levée des sanctions.

50. On trouvera ci-après la procédure qu'il est proposé de suivre pour rendre compte des minéraux recouverts après l'opération de traitement :

- a) Des minéraux recouverts lors de chaque cycle de traitement sont entièrement documentés;
- b) Les minéraux sont pesés et emballés et le paquet scellé sur place;
- c) Le paquet scellé porte une indication du poids des minéraux et la signature de deux représentants du Ministère et des représentants d'Italgems;
- d) Le paquet scellé est escorté par un représentant du Ministère et un représentant d'Italgems jusqu'au Ministère, d'où il est transporté à la Banque centrale du Libéria où il est conservé sous bonne garde;
- e) Les minéraux reçus par la Banque centrale du Libéria sont pleinement documentés;
- f) Le paquet est réceptionné par la Banque et pesé aux fins de vérification;
- g) Les minéraux sont réemballés et placés dans un coffre-fort;
- h) Ce processus se poursuit jusqu'à ce que tout le gravier ait été complètement traité.

51. Des représentants du Ministère, accompagnés de membres du comité de la communauté internationale associé à la mise en œuvre du système de certification du Processus de Kimberley, se rendront chaque semaine sur le site afin de contrôler et de vérifier les opérations de traitement du gravier.

52. Le Groupe d'experts a appris que ce comité comprendra un membre de la MINUL. Le Groupe est, dans l'ensemble, satisfait de cette solution en ce qui

concerne le stock de gravier d'Italgems et estime que l'adjonction d'un autre observateur indépendant renforcerait la crédibilité du processus.

#### *Commerce de diamants*

53. Les centrales d'achat de diamants de Monrovia continuent d'acheter et d'exporter des diamants en violation de l'embargo des Nations Unies. Alors que certains des négociants en diamants qui détenaient précédemment une licence ont mis fin à leurs opérations conformément à la législation en vigueur, des acheteurs étrangers continuent de se rendre dans la capitale à la recherche de marchandises. Ces personnes opèrent généralement à partir de maisons particulières ou de chambres d'hôtel et, de ce fait, il est très difficile, d'interdire leurs activités commerciales.

54. Des diamants continuent d'être passés en contrebande par les pays voisins où, dans certains cas, ils sont mélangés à des diamants de production locale et reçoivent un certificat du Processus de Kimberley au point d'exportation. Le Groupe d'experts recommande que la Guinée et la Sierra Leone, en particulier, demeurent vigilantes en ce qui concerne le passage, sur leur territoire, de marchandises libériennes, qui risque de compromettre le Processus de Kimberley dans la sous-région.

55. Le Groupe d'experts s'est rendu au Mali pour y enquêter sur des informations selon lesquelles Bamako serait en train de devenir une plaque tournante pour le commerce de diamants d'origine libérienne. Bien qu'il n'ait pu en trouver aucune preuve directe, le Groupe d'experts recommande vivement que le Mali bénéficie d'une assistance de la communauté internationale afin qu'il puisse se joindre le plus rapidement possible au Processus de Kimberley, sinon ce pays risque de devenir un maillon du nouvel itinéraire qu'empruntent les diamants de contrebande d'origine libérienne et ivoirienne.

56. Le Groupe d'experts estime qu'à l'heure actuelle la production libérienne avoisine 1,2 million de dollars par mois, ce qui correspond plus ou moins à ce qui avait été prévu. La production augmentera dès le début de la saison sèche.

#### **Recommandations**

57. Le Libéria est encore loin de pouvoir poser sa candidature au système de certification du Processus de Kimberley. Bien qu'elle échappe au Processus de Kimberley, la production libérienne compromet la crédibilité du système de certification dans les pays voisins. À l'issue des élections démocratiques, qui se sont d'ailleurs bien déroulées, les donateurs devraient décaisser les fonds nécessaires aux réformes structurelles auxquelles le Libéria doit procéder pour se conformer le plus rapidement possible aux dispositions du Processus de Kimberley. Le Groupe d'experts recommande que la communauté internationale fournisse l'assistance technique et matérielle nécessaire pour que le Libéria puisse satisfaire le plus rapidement possible aux conditions imposées par l'ONU.

58. Au cas où le Conseil de sécurité devrait reconduire les sanctions pour une période de six mois, le Groupe d'experts recommande qu'il réexamine sa position, à la demande du Gouvernement libérien, une fois qu'il aura conclu que les conditions fixées pour la levée des sanctions ont été remplies.

59. Il faudrait élargir le mandat de la MINUL pour qu'elle puisse aider le nouveau Gouvernement libérien à rétablir l'état de droit dans les zones minières de

l'ensemble du pays, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'un programme d'octroi de licences et d'une réforme générale du secteur minier donnant les résultats escomptés.

60. Le Groupe d'experts recommande que la communauté internationale fournisse l'assistance technique et matérielle nécessaire aux États voisins non producteurs de diamants pour leur permettre de participer au Processus de Kimberley, faute de quoi ces États risquent de devenir de plus en plus des points de transbordement de diamants illicites.

### **III. Bois d'œuvre**

#### **Exportations**

61. Les sanctions frappant le bois d'œuvre sont généralement efficaces. Le seul rapport émanant de la MINUL faisant état d'exportations concerne un camion transportant 20 tonnes de bois qui, le 27 août 2005, a fait la traversée par bac entre le comté de Maryland et Pedebo en Côte d'Ivoire (voir plus loin, fig. 2, sous « Interdictions portant sur les armes et les voyages »). Certaines informations font état de négociants qui expédient des sciages dans des conteneurs à partir du port franc de Monrovia, mais ces informations n'ont pas été confirmées. Si des exportations ont effectivement lieu, elles ne peuvent être importantes car aucune activité d'abattage industriel n'a été détectée lors des survols et des inspections sur le terrain. Après le conflit de 2003, les activités d'exploitation forestière à grande échelle n'ont jamais repris, apparemment parce que les sociétés étrangères n'étaient pas disposées à investir dans le contexte des sanctions.

#### **Production nationale**

62. Bien que l'exploitation forestière à l'échelle industrielle soit moribonde, l'exploitation des sciages en long (débitage de grumes à la tronçonneuse) à l'intention du marché intérieur continue de croître. Depuis le 15 septembre 2000, l'exploitation des sciages en long est interdite en vertu de la disposition réglementaire n° 26 de l'Office des forêts. Néanmoins, l'exploitation des sciages en long est très répandue et les exploitants disposent de permis délivrés par l'Office. Le Directeur général de l'Office, dont la signature était apposée sur les permis, a déclaré qu'il s'agissait de faux, mais aucune mesure n'a été prise pour annuler les permis ou poursuivre les intéressés. Il a reconduit l'interdiction à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, en partie du fait que les activités en question étaient dirigées par les commandants des factions belligérantes. Toutefois, l'exploitation généralisée des sciages en long a créé des conflits avec les populations sociales. C'est ainsi que dans le comté de River Cess, des habitants frustrés de Barkay's Town ont confisqué les tronçonneuses des exploitants illégaux.

63. Bien que l'exploitation des sciages en long soit illégale, l'Office des forêts signale que de janvier à septembre 2005, les redevances au titre de ces activités se sont élevées à 20 000 dollars. Avec l'aide de l'Initiative pour les forêts du Libéria [à laquelle participent les États-Unis d'Amérique, la Banque mondiale, la Commission européenne et des organisations non gouvernementales (ONG)], un système a été mis au point en 2005 pour gérer le problème de l'exploitation des sciages en long grâce à un système indépendant de suivi, des vérifications aux points de contrôle de la MINUL et des patrouilles forestières régulières. Dans une lettre adressée à la

MINUL le 29 septembre 2001, le Directeur général de l'Office des forêts a annoncé que l'Office avait levé l'interdiction « après avoir élaboré des moyens d'action permettant de contrôler et de suivre efficacement les activités d'exploitation des sciages en long ». Les exploitants des sciages en long devront s'acquitter d'un droit d'enregistrement unique de 200 dollars et de 60 cents par sciages (soit environ 300 dollars par camion). Le bois se vend au prix de 3 à 8 dollars la pièce à Monrovia; un chargement complet rapporte donc environ 2 500 dollars. L'Office des forêts n'a pas encore délimité les sites où l'exploitation des sciages en long sera autorisée. Cette politique ne fait appel à aucune patrouille forestière. En outre, elle ne pourra être mise en œuvre tant que le Conseil d'administration de l'Office n'aura pas pris de disposition réglementaire annulant l'interdiction.

### **Sécurité**

64. La MINUL a stabilisé le Libéria, mais bon nombre de zones rurales échappent encore à son contrôle. Par exemple, l'exploitation illégale des sciages en long est généralisée et la plantation de caoutchouc de Guthrie est toujours occupée par des ex-combattants des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratisation (LURD) (voir *ibid.*, par. 130).

65. Toutefois, chaque fois qu'il a fait preuve de volonté politique, le Gouvernement national de transition du Libéria a pu imposer l'état de droit. À la mi-2005, l'Office des forêts, la MINUL et la société civile (en particulier le Sustainable Development Institute, Conservation International et Faune et Flore International) sont parvenus à persuader quelque 5 000 squatters de quitter le parc national de Sapou (ibid.). Une campagne de sensibilisation a été menée pour informer les mineurs et les chasseurs, dont de nombreux ex-combattants, qu'ils devaient quitter les lieux. Ce message était appuyé par l'autorité des fonctionnaires de l'Office des forêts, le Directeur général lui-même s'étant rendu sur les lieux, et par les Casques bleus de la MINUL. Souhaitant éviter tout conflit, les squatters ont quitté les lieux dans le calme. La MINUL a aidé au moins 195 des intéressés à rentrer dans leur village. En novembre, la MINUL, à titre de suivi, a procédé à des survols en hélicoptère et à des vérifications sur le terrain, et il est apparu que tous les mineurs avaient quitté le parc. Un élément important du succès de cette opération a été la participation des communautés voisines du parc et leur attachement à la paix. Un dosage de sensibilisation et d'assistance au développement a convaincu les populations locales qu'il était dans leur intérêt de ne plus appuyer les activités illégales menées dans le parc.

### **Présentation des informations financières**

66. L'Office des forêts n'a pas transmis d'états financiers vérifiés aux experts. Les informations financières non vérifiées les plus récentes (ne faisant état que des recettes) portent sur la période allant jusqu'en septembre 2005 (voir tableau 2). D'après les informations partielles fournies par l'Office des forêts, le montant total des recettes pour les deux années se serait élevé à plus de 1,5 million de dollars. En 2005, les scieries des sociétés ANA Wood et Chabural Enterprises se sont acquittées, respectivement, de 5 000 dollars et de 19 500 dollars pour des grumes abandonnées. La scierie de la Liberian Logging and Food Processing Corporation (LLWPC) s'est acquittée d'un droit d'enregistrement de 2 500 dollars pour une scierie dans le comté de Maryland. Deux autres scieries étaient enregistrées et avaient accès à des

forêts aux fins d'exploitation (voir *ibid.*, tableau 4), mais aucun autre paiement important n'a été signalé par l'Office des forêts pour 2005.

67. Avant juillet 2004, le Gouvernement national de transition ne disposait pas d'un budget ordinaire, mais les services de la présidence décaissaient les montants nécessaires pour couvrir les frais de fonctionnement. Pour la période de huit mois allant de novembre 2003 à juin 2004, l'Office des forêts déclare n'avoir reçu que six versements destinés à couvrir ses frais de fonctionnement. Le Contrôleur a expliqué que le déficit était dû au fait que l'Office avait oublié d'introduire des demandes pour les deux mois restants et que c'est pour cela que les fonctionnaires n'avaient pas été payés.

Tableau 2  
**État récapitulatif partiel des subventions versées par le Gouvernement national de transition du Libéria, des recettes et des dépenses salariales pour l'Office des forêts d'octobre 2003 à septembre 2005**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant reçu des services de la présidence/ Ministère des finances</i>		<i>Recettes</i>	<i>Montant des salaires payés aux fonctionnaires de l'Office</i>
	<i>Salaires</i>	<i>Autres dépenses</i>		
2003				
Octobre	–	–	–	38 567
Novembre	46 500	3 500	–	38 567
Décembre	46 500	3 500	–	38 567
2004				
Janvier	46 500	3 500	513	38 567
Février	–	–	5 811	38 567
Mars	46 500	33 500	3 701	38 567
Avril	46 500	3 500	4 271	38 567
Mai	–	350 000	1 208	38 567
Juin	46 500	3 500	1 649	38 567
Juillet	46 500	3 500	3 569	38 567
Août	46 500	3 500	2 021	38 567
Septembre	50 000	–	3 523	38 567
Octobre	25 000	46 128	...	38 567
Novembre	25 000	25 000	...	38 567
Décembre	50 000	–	...	38 567
2005				
Janvier	83 334	–	2 508	38 567
Février	–	131 000	2 992	38 567
Mars	–	–	20 216	38 567
Avril	83 334	10 000	2 603	38 567
Mai	83 332	10 833	382	–
Juin	–	–	5 481	–

	<i>Montant reçu des services de la présidence/ Ministère des finances</i>		<i>Recettes</i>	<i>Montant des salaires payés aux fonctionnaires de l'Office</i>
	<i>Salaires</i>	<i>Autres dépenses</i>		
Juillet	50 000	–	5 647	–
Août	42 500	1 917	14 902	–
Septembre	–	–	5 405	–
Octobre	–	–	...	–
<b>Total</b>	<b>864 500</b>	<b>632 878</b>	<b>86 402</b>	<b>732 773</b>

*Note* : Les chiffres se fondent sur des données non vérifiées émanant de l'Office des forêts. Un tiret (–) représente un montant nul; trois points de suspension (...) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

68. Un audit préliminaire et un examen des postes financiers de l'Office financés par la Commission européenne ont fait apparaître de nombreuses irrégularités; le Gouvernement national de transition n'a répondu aux conclusions d'aucune des deux études. Bien que le Conseil d'administration de l'Office soit responsable de la surveillance fiduciaire, il n'a pas exigé de l'Office qu'il rende des comptes.

69. Pour améliorer la gestion financière, l'Initiative pour les forêts du Libéria finance un programme d'assistance technique de la société Price Waterhouse Coopers en faveur de l'Office. À ce jour, celui-ci n'est pas en mesure de rendre pleinement compte des recettes et des dépenses, et certaines de ses recettes sont directement versées à un compte des avances de caisse. En conséquence, il n'est pas possible de déterminer le montant des sommes que l'Office reçoit du Ministère des finances et d'exploitants du secteur forestier. Il n'est pas possible non plus de déterminer comment ces sommes sont dépensées ni pour combien l'Office achète à crédit.

### **Opérations**

70. Les bureaux régionaux de l'Office sont ouverts, mais ce dernier se plaint d'un manque de moyens. Les exploitants de sciages en long, quant à eux, se plaignent du fait que les fonctionnaires de l'Office travaillent dans les régions, mais dans le seul but de toucher des pots-de-vin et de transporter de la viande de gibier plutôt que de s'acquitter de leur responsabilité en matière de gestion. La nouvelle jeep achetée pour le Directeur général adjoint aux opérations commerciales est tombée en panne en septembre dans le comté de Sinoe, alors qu'il l'utilisait pour faire campagne aux élections à la Chambre des représentants.

### **Révision des concessions**

71. En juillet 2004, le Président du Gouvernement national de transition, Charles Gyude Bryant, a chargé un comité d'enquêter sur le comportement des concessionnaires afin de déterminer s'ils respectaient la légalité. Le Comité chargé de l'examen des concessions forestières était composé de représentants du Gouvernement national de transition, de la communauté internationale et de la société civile. Les concessionnaires ont été invités à prouver qu'ils travaillaient en toute légalité. Le Comité a examiné le cas de chaque concessionnaire en se fondant sur les éléments suivants : les conditions légales minimales à remplir pour pouvoir

mener des activités d'exploitation (c'est-à-dire licence d'exploitation, statuts, contrat valable et garantie de bonne exécution); les litiges éventuels avec d'autres concessionnaires (empiètement éventuel de la concession sur d'autres concessions); les arriérés d'impôts; les responsabilités sociales (par exemple, dispensaires, écoles, formation); et violations éventuelles des droits de l'homme, des sanctions imposées par l'ONU et de la réglementation environnementale (voir *ibid.*, annexe V).

72. Les résultats de l'étude sont un véritable réquisitoire contre le secteur forestier et le Gouvernement. Le Comité chargé de l'examen des concessions forestières a constaté des violations généralisées des règlements en vigueur<sup>2</sup>. Sur les 74 contrats conférant des droits d'exploitation forestière, aucune société ne remplissait les conditions légales minimum nécessaires pour pouvoir mener des activités d'exploitation, même pas pour une seule année. Seulement 14 % des taxes avaient été acquittées et le montant des arriérés d'impôts s'élevait à plus de 64 millions de dollars. Il n'était absolument pas tenu compte des responsabilités sociales, et les droits de l'homme ainsi que la réglementation environnementale étaient violés. Par exemple, un exploitant, Gus Kouwenhoven (qui fait l'objet d'une interdiction de voyager imposée par l'ONU), attend actuellement d'être jugé à La Haye pour crimes contre l'humanité, étant accusé de passer des armes en contrebande au Libéria et d'entretenir une milice pour sa société d'exploitation forestière. En outre, les gouvernements successifs ont utilisé les exploitations forestières comme source de clientélisme, faisant fi de contrats antérieurs et accordant des contrats multiples pour la même forêt; ainsi, la superficie de toutes les concessions octroyées représente deux fois et demie la superficie de l'ensemble des forêts du pays. Se fondant sur ces résultats, la FCRC a recommandé à l'unanimité d'annuler tous les contrats en cours (voir tableau 3).

Tableau 3  
**Sociétés ayant fait l'objet de l'enquête menée par le Comité chargé de l'examen des concessions forestières**

Type de contrat	Nombre de sociétés			
	Dont le contrat est en cours de validité	Dont le contrat a expiré	Sans contrat	Ayant refusé de coopérer
Concession	29	2	1	7
Contrats de gestion	2	2	–	1
Coupes de récupération	–	7	4	2
Communauté	4 <sup>a</sup>	–	–	1
Concessions non documentées	–	–	–	12

<sup>a</sup> L'existence de ces concessions n'a pas été attestée par l'Office des forêts ni par aucune autre autorité gouvernementale.

73. Malgré la preuve incontestable d'une conspiration entre le Gouvernement et le secteur forestier, le Président Bryant n'a pas donné suite à la recommandation du FCRC, alors qu'il avait lui-même chargé le Comité de l'enquête. À ce stade, même si les contrats étaient annulés par un décret, tout recours ne serait examiné qu'une fois mis en place le prochain gouvernement. Dans sa documentation électorale, la

future présidente Johnson-Sirleaf promettait d'appliquer toutes les recommandations pertinentes du Comité.

74. Il est impératif que les recommandations du Comité chargé de l'examen des concessions forestières soient pleinement appliquées. Les investisseurs légitimes exigeront que la situation soit clarifiée avant qu'ils n'investissent dans le secteur forestier libérien. Étant donné que jusqu'à trois concessions empiètent l'une sur l'autre dans une zone donnée, les investisseurs n'ont pas la possibilité juridique de déterminer qui en est le véritable propriétaire. Afin de mettre fin à la pratique du « statu quo », les concessionnaires et l'Office des forêts doivent rendre des comptes. La seule façon de procéder est d'annuler chaque concession sur la base du non-respect des règlements et d'une mauvaise gestion généralisée de la part de la société qui la détient. En outre, le Comité a créé un précédent, non seulement pour les autres secteurs (par exemple, en vue d'une enquête sur le secteur minier), mais aussi en ce qui concerne la participation de la société civile. Le Comité a permis à la société libérienne, pour la première fois dans l'histoire du secteur des ressources, non seulement d'avoir accès à l'information, mais également de participer à la prise de décisions.

#### **Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique**

75. Au titre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, l'Office des forêts disposera d'un contrôleur financier et d'un contractant principal. Le contrôleur, qui agira en qualité de tiers garant, devrait être engagé d'ici à la mi-janvier 2006. Le contractant principal de gestion appliquera un système de suivi de la « chaîne de garde » qui permettra de suivre le mouvement du bois d'œuvre de la souche à l'exportation, garantissant ainsi que des pièces exploitées illégalement ne s'introduisent pas dans la chaîne de production. Ce système de comptabilité permet de vérifier qu'une société d'exploitation forestière exerce ses activités conformément à son plan de gestion et les renseignements ainsi obtenus servent d'assiette de l'impôt. Le contractant principal sera également chargé d'encaisser toutes les recettes et d'assurer la formation des fonctionnaires de l'Office des forêts. Une demande de renseignements a été rédigée et une société devrait être engagée d'ici à mai 2006. Étant donné les liens de collaboration qu'entretiennent l'Office des forêts et l'Initiative pour les forêts du Libéria, il est probable que le Programme sera exécuté plus rapidement à l'Office que dans d'autres secteurs.

76. Les activités menées dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique appuient l'ensemble des efforts de réforme entrepris par l'Initiative pour les forêts du Libéria et l'Office en vue d'accroître la transparence et l'obligation redditionnelle dans le secteur forestier commercial (voir annexe II). Le Directeur général de l'Office mérite d'être félicité pour le rôle qu'il a joué en facilitant ce processus de réforme.

#### **Progrès accomplis**

77. En décembre 2003, le Gouvernement national de transition a dressé la liste des réformes nécessaires pour que les sanctions soient levées. Le tableau 4 rend compte des progrès accomplis à la fin de son mandat.

Tableau 4  
**Programmes de réformes en vue de la levée des sanctions imposées  
sur le bois d'œuvre**

<i>Programmes de réformes</i>	<i>Description</i>	<i>État d'avancement en novembre 2005</i>
Renforcement des capacités de l'Office des forêts	Nommer les membres du Conseil d'administration de l'Office	Fait. Toutefois, le Conseil viole la loi (c'est-à-dire que, parmi ses membres figurent des personnes ayant un conflit d'intérêt direct, dans la mesure où elles participent à des exploitations forestières). En outre, le Conseil n'a absolument pas assumé ses responsabilités fiduciaires.
	Restructurer la gestion, rémunérer convenablement le personnel et assurer l'appui logistique	Le personnel n'a pas été payé depuis avril.
	Former des techniciens de terrain et des cadres intermédiaires à un stade ultérieur	À faire
	Élaborer le mandat d'une commission de contrôle indépendante chargée de sensibiliser les communautés, de superviser et d'évaluer les ONG et de promouvoir la gestion durable des forêts	À faire
	Solliciter une assistance technique pour la gestion des forêts et la gestion financière	Fait. L'Initiative pour les forêts du Libéria dispose de deux assistances techniques à plein temps à Monrovia.
Amélioration de la transparence et du sens des responsabilités dans le secteur	Réaliser un audit de l'Office	Aucun audit financier n'a été réalisé. Un audit préliminaire et l'étude financière réalisée par la Commission européenne ont montré que la gestion financière était médiocre. L'Initiative pour les forêts du Libéria a récemment engagé la société PriceWaterhouseCoopers pour aider l'Office à adopter des pratiques comptables normalisées, mais l'Office n'est toujours pas en mesure de rendre compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses.
	Mettre en place un système permettant le versement de toutes les recettes forestières sur les comptes tenus par le Ministère des finances à la Banque centrale du Libéria	Fait, mais, l'Office verse certaines recettes directement dans un compte d'avances de caisse plutôt qu'à la Banque centrale du Libéria.
	Pour financer les comptes de l'Office ouverts à la Banque centrale, établir un ordre de virement trimestriel des fonds à partir du budget du Gouvernement	Fait, mais les fonds ne sont pas virés du Ministère des finances à l'Office à la valeur exacte des crédits ouverts par l'intermédiaire du Bureau du budget.
	Mettre au point un système permettant de séparer clairement les recettes et les paiements au titre des redevances perçues pour le reboisement et la conservation	À faire
	Mettre en place un système d'établissement de rapports et de communication des informations au public	À faire

<i>Programmes de réformes</i>	<i>Description</i>	<i>État d'avancement en novembre 2005</i>
	Instituer une commission de contrôle indépendante	À faire
Examen des concessions	Réexaminer tous les accords de concession existants	Fait. Non-respect généralisé avéré de la réglementation en vigueur et existence de plusieurs contrats octroyés pour une seule et même concession; en outre, aucun contrat ne répondait à toutes les dispositions légales pour permettre au détenteur de mener des activités d'exploitation. Le comité chargé de l'examen a recommandé que tous les contrats soient annulés. Toutefois, le Gouvernement national de transition n'a pas agi en conséquence.
	Pénaliser les entreprises qui enfreignent le régime des sanctions	Les activités illégales d'exploitation forestière sont nombreuses et peu d'entreprises sont pénalisées.
	Ajouter un avenant aux accords de concession pour tenir compte des politiques en matière de conservation et d'environnement	En préparation avec l'assistance technique de l'Initiative pour les forêts du Libéria
Réalisation d'un inventaire forestier	Réaliser des enquêtes sur le terrain afin de confronter les données disponibles à la réalité et établir des cartes grâce au Système d'information géographique	À faire
	Déterminer la valeur potentielle des ressources forestières (bois d'œuvre et autres produits forestiers)	À faire. Toutefois, l'Initiative pour les forêts du Libéria, avec l'aide de techniciens de l'Office, est en train de réaliser un inventaire de base.
	Fournir des informations pour la supervision, la fiscalité et l'application des lois	À faire
Protection et mise en valeur des parcs	Remettre en état l'infrastructure du parc de Sapo	Fait. les mineurs illégaux ont été expulsés du parc de Sapoé
	Fournir des équipements et du matériel pour la gestion des parcs	Conservation International a construit de nouveaux bâtiments dans le parc et fourni des uniformes aux gardes.
	Former et déployer le personnel des parcs	Fauna et Flora International verse des indemnités journalières aux gardes et leur fournit un appui; la Police civile des Nations Unies a formé 164 agents de sécurité.
Mobilisation de l'assistance technique et financière	Participer aux réunions de donateurs et autres activités promotionnelles	Fait
	Examiner les arrangements bilatéraux	Fait

### Conclusions et recommandations

78. Les sanctions sont en vigueur, mais de nombreux secteurs de l'activité industrielle nationale continuent d'opérer de manière illégale. Alors que le mandat du Gouvernement national de transition touche à sa fin, seul un petit nombre des

réformes nécessaires ont été mises en œuvre. Les recommandations faites par le Groupe d'experts dans ses rapports précédents (S/2003/779, S/2003/937 et Add.1, S/2004/396 et Corr.1 et 2, S/2004/752, S/2004/955 et S/2005/360) demeurent donc pertinentes.

79. En outre, dans sa résolution 1607/2005 (par. 4), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement national de transition de mettre en application les recommandations du Comité chargé de l'examen des concessions forestières. De plus, l'Office des forêts devrait :

- Mettre en œuvre sa stratégie visant à contrôler l'exploitation de sciages en long;
- Mettre en place des contrôles financiers adéquats et procéder notamment à un audit immédiat;
- Appliquer les dispositions prévues dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique;
- Procéder à la réforme des effectifs, et notamment les ramener à 550 personnes, indemniser convenablement les autres, former les effectifs restants et veiller à ce qu'ils fonctionnent comme il se doit.

80. En outre, l'Office des forêts devrait coopérer avec l'Initiative pour les forêts du Libéria pour mettre en œuvre intégralement toutes les réformes dont il a été convenu (annexe 2). Le Conseil d'administration doit promulguer toutes les dispositions réglementaires nécessaires, et le Parlement et le Président doivent mettre en œuvre toutes les réformes juridiques nécessaires afin que les lois et les dispositions réglementaires soient conséquentes.

#### **IV. Questions financières**

81. Au cas où les sanctions frappant les diamants et le bois d'œuvre devraient être levées, il n'y a guère lieu de croire que les recettes publiques seraient versées au budget pour être utilisées en faveur de la population libérienne. L'administration financière du Gouvernement national de transition continue d'être insuffisante, le système de contrôle interne étant archaïque et les contrôles externes pratiquement inexistant. Malgré quelques progrès, y compris la création du Bureau des gros contribuables, d'un Groupe de l'analyse macrofinancière et du Comité de gestion des liquidités, il y a un manque de coordination entre les différents organismes gouvernementaux. Cela est dû essentiellement au manque de connaissances spécialisées et de compétences, mais l'on ne peut écarter l'existence de chasses gardées.

82. Dans le système actuel, on accorde plus d'attention au décaissement d'espèces par la banque qu'au renforcement de la valeur des activités aux fins desquelles les fonds sont décaissés. Pratiquement rien n'est fait pour vérifier si les fonds approuvés sont décaissés et utilisés aux fins desquelles ils ont été autorisés. Aucun effort n'a été fait pour établir les comptes annuels du Gouvernement national de transition au cours des trois derniers exercices (octobre 2003-janvier 2004, février 2004-juin 2004 et juillet 2004-juin 2005), voire vérifier ces comptes. Il en résulte que les données communiquées par différents organismes gouvernementaux ne concordent pas. Le groupe d'experts s'est employé à être très prudent lors de la

collecte des données, mais en l'absence d'une bonne tenue des comptes publics et de leur vérification, il n'est pas possible de certifier les données.

#### Exercice 2004/05

83. Les données communiquées par le Ministre des finances, au début de 2005, laissent apparaître d'importants écarts entre les chiffres relatifs aux recettes de l'exercice 2004/05 selon que celles-ci ont été comptabilisées par telle ou telle entité de son ministère. Alors que le Groupe de l'analyse macrofinancière fait état de recettes fiscales d'un montant de 79 milliards 344 millions de dollars<sup>3</sup>, le compte recettes établi par le Ministère des finances laisse apparaître des recettes d'un montant de 82 milliards 687 millions de dollars<sup>3</sup>. Ces écarts ont été portés à l'attention personnelle du Ministre, le 12 novembre 2005, mais il n'a pas pu donner d'explications satisfaisantes et a déclaré que la question serait maintenant examinée, alors que l'écart en question n'avait pas été détecté au cours des quatre derniers mois. Aucune autre réponse n'est parvenue du Ministère.

84. Les recettes prévues au titre du budget pour 2004/05 s'élevaient à 80 millions de dollars et le Gouvernement national de transition a réussi à recueillir un montant de 79 340 000 dollars. Les droits de douane, l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu ont été les principales sources de recette, tandis que les recettes maritimes sont tombées à leur niveau le plus bas, soit 10 milliards 131 millions de dollars, depuis que le Registre libérien d'immatriculation des navires et des sociétés a repris le registre (voir tableau 5).

Tableau 5

#### Recettes fiscales de l'exercice allant de juillet 2004 à juin 2005

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Sources de recettes</i>	<i>Prévisions budgétaires</i>	<i>Montant effectif des recettes</i>	<i>Écart</i>
Droits de douane	33,350	33,955	0,605
Recettes maritimes	19,200	10,114	(9,086)
Impôt sur les sociétés	8,500	17,648	9,148
Impôt sur le revenu <sup>a</sup>	9,580	10,131	0,551
Taxe sur les biens et services	1,330	3,218	1,888
Autres taxes, redevances et droits	8,040	4,274	(3,766)
<b>Total</b>	<b>80,000</b>	<b>79,340</b>	<b>0,660</b>

<sup>a</sup> Y compris d'autres taxes frappant les revenus, l'impôt sur les bénéfices et l'impôt foncier.

85. Les chiffres des recettes ne comprennent apparemment ni le produit de la vente de minerai de fer ni les subventions reçues d'autres pays. En l'absence de comptes annuels vérifiés, il est extrêmement difficile de rapprocher les chiffres relatifs aux recettes et, malheureusement, ces mêmes données incohérentes seront transmises au nouveau gouvernement.

86. Le Gouvernement national de transition fait état de dépenses d'un montant de 78 milliards 403 millions de dollars au cours de l'exercice 2004/05. Les montants

effectifs des principales dépenses par rapport au budget approuvé sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6  
**Principales dépenses par rapport au budget approuvé**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie des dépenses</i>	<i>Prévisions budgétaires</i>	<i>Pourcentage du montant prévu</i>	<i>Montant effectif des dépenses</i>	<i>Pourcentage de dépenses</i>
Dépenses de personnel	23,719	30	38,386	49
Biens et services	19,339	24	20,671	26
Transferts et subventions	15,014	19	6,190	8
Dépenses d'équipement	11,076	14	9,315	12
Dette	10,850	13	3,841	5
<b>Total</b>	<b>80,000</b>	<b>100</b>	<b>78,403</b>	<b>100</b>

87. Au cours de l'exercice considéré, d'importants fonds ont été transférés de certains ministères tels que ceux de la santé, de l'éducation et des travaux publics au Ministère des affaires présidentielles, au Ministère des finances, au Bureau du budget et au Bureau des services généraux. En conséquence, une infrastructure déjà délabrée, notamment les écoles, les hôpitaux, les routes et les ponts, continue de se détériorer. Bien que les dépenses de personnel aient dépassé de 61 % les montants prévus à ce titre, le Gouvernement national de transition est en retard de plusieurs mois dans le paiement des salaires. Au 30 juin 2005, le montant des bordereaux non réglés totalisait 5 milliards 127 millions de dollars.

Tableau 7  
**Comparaison entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives au cours de l'exercice 2004/05**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ministère/organisme</i>	<i>Prévisions budgétaires</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Pourcentage augmentation/ (diminution)</i>
Affaires présidentielles	2,903	5,144	177,2
Finances	1,284	5,362	417,6
Services généraux	0,725	5,653	779,7
Défense	3,882	8,023	206,7
Éducation	8,154	6,568	(19,4)
Santé	7,078	4,016	(42,6)
Travaux publics	2,250	0,810	(64,0)
Agriculture	1,110	0,231	(79,2)
Justice	3,998	2,037	(49,0)
Arriérés (salaires)	9,000	..	..

Note : .. = non disponible.

88. L'approbation de l'Assemblée législative n'a pas été obtenue pour procéder à des transferts de fonds aussi importants du budget approuvé. En outre, les conditions dans lesquelles ces transferts ont été opérés n'ont pas été communiquées à l'Assemblée ou au public, et même le site Web du Ministère des finances ne donne aucune information sur la question. Il n'y a donc aucune transparence à quelque niveau que ce soit concernant les transferts de fonds.

#### **Budget de l'exercice 2005/06**

89. À la mi-novembre 2005, le budget du Gouvernement national de transition pour l'exercice 2005/06, qui a commencé en juillet 2005, n'avait toujours pas été mis au point. On a signalé à maintes reprises, et cela a été confirmé par le Président, qu'alors que le budget présenté à l'Assemblée législative nationale de transition pour approbation s'élevait à 80 millions de dollars, en août, l'Assemblée législative a adopté un budget de 93 millions de dollars. Étant donné qu'il n'a pas pu obtenir d'explication satisfaisante pour l'augmentation de 13 millions de dollars, le Président n'a pas approuvé le budget pour une longue période.

#### **Versements d'incitation pour l'adoption du budget**

90. Il a été largement annoncé dans les médias locaux que le Président avait versé 226 000 dollars en deux tranches aux membres de l'Assemblée législative nationale de transition pour avoir adopté le budget. Le Groupe de contact international pour le Libéria indique également dans son rapport des décaissements de petite caisse de 150 000 dollars (semaine du 8 au 12 août) et de 76 000 dollars (semaine du 22 au 26 août) à l'Assemblée législative nationale de transition. Le Gouvernement national de transition du Libéria a dit dans sa réponse qu'il n'y avait jamais eu de versement libellé « petite caisse » à l'Assemblée législative et que les 150 000 dollars avaient été versés à l'Assemblée législative pour les dépenses de fonctionnement, tandis que les 76 000 dollars représentaient les frais de voyage dans le pays des membres de l'Assemblée. Le Groupe d'experts a constaté qu'il n'existait pas de code d'objet de dépense ou de catégorie de dépenses intitulés « dépenses de fonctionnement » dans les crédits approuvés pour l'Assemblée législative dans le budget pour 2005/06. De plus, à la rubrique « frais de voyage dans le pays », il n'y avait pas non plus de crédit prévu pour l'Assemblée législative. En outre, une lettre datée du 25 août 2005 avait été envoyée par le Vice-Président (en qualité de Président par intérim) au Ministre des finances par intérim, lui donnant pour instruction de verser 76 000 dollars à l'Assemblée législative au titre de la « petite caisse » (annexe III).

91. Bien que le Président ait finalement approuvé le budget adopté par l'Assemblée législative à la condition que les 13 millions de dollars supplémentaires ne soient pas décaissés tant que les recettes nécessaires n'auraient pas été obtenues, il n'a pas été possible jusqu'à la mi-novembre de se faire communiquer le texte du budget, même par le Ministère des finances.

92. Le projet de budget pour 2005/06, sur lequel le Comité de gestion de la trésorerie s'était fondé tout au long du mois de novembre, indique que les montants destinés aux départements importants du secteur social (santé, éducation, travaux publics, développement rural, agriculture) ont été fortement réduits par rapport à l'année précédente, alors que les indicateurs sociaux pour le pays sont épouvantables. Le Groupe de contact international a dit en octobre 2005 qu'à la fin

d'octobre 2005 les autorisations de paiement impayées atteignaient 10 millions de dollars, dont près de la moitié en arriérés de salaires. Pour la semaine du 22 au 26 août, le Comité comptait virer 400 000 dollars au compte salaire mais n'a pu virer que 100 000 dollars parce que le Président du Gouvernement national de transition a révisé les versements approuvés et ajouté 14 dépenses nouvelles.

### **Recettes douanières**

93. Les droits de douane représentaient près de 43 % des recettes totales du Gouvernement national de transition pour l'exercice budgétaire 2004/05. Ils ont accusé une certaine hausse ces deux dernières années, malgré le nombre important d'exemptions et de dérogations dont le Groupe d'experts a parlé dans ses rapports précédents.

94. En septembre 2004, sans suivre de procédure transparente d'adjudication, le Gouvernement national de transition a renouvelé un contrat de trois ans avec le Bureau Veritas portant sur l'inspection avant expédition des marchandises destinées à l'importation et à l'exportation. Une copie du contrat, obtenue du Ministère du commerce et de l'industrie en novembre 2005, faisait apparaître que l'accord n'avait été ni certifié par le Ministère de la justice ni approuvé par le Président du Gouvernement national transitoire, comme le voudrait l'usage. En outre, des dispositions avaient été ajoutées qui n'étaient pas avantageuses pour le Gouvernement libérien. Par exemple, le Bureau Veritas prélève une commission d'inspection de 1,5 % de la valeur des importations et de 1,4 % de celle des exportations (ou un montant minimum de 250 dollars), dont 0,4 % étaient reversés au Gouvernement national de transition. Mais aux termes du nouveau contrat le Bureau Veritas conserve intégralement le montant minimum de 250 dollars. On ne sait pas très bien comment ces dispositions ont été ajoutées, ni par qui.

### **Détournement de commissions d'inspection**

95. Jusqu'au début de juin 2004, le Bureau Veritas conservait les commissions d'inspection sur des comptes ouverts à la banque TRADEVCO. Mais cette dernière ayant été mise en liquidation, le Bureau a reçu en décembre 2004, comme solde de ses comptes, la somme de 278 105 dollars. Ces fonds ont été envoyés sur le compte bancaire du Bureau Veritas à Zürich sans que la part de ces commissions revenant au Gouvernement national de transition ait été payée. Des éclaircissements sur sa position ont été demandés au Bureau Veritas, mais il n'avait pas répondu à la date du présent rapport. En outre, le Bureau n'a pas communiqué pour vérification ses comptes mensuels des trois dernières années, comme le Groupe d'experts l'avait demandé.

### **Défaut d'inspection avant expédition d'importations de riz et de pétrole**

96. Bien que le Gouvernement libérien/Gouvernement national de transition du Libéria ait engagé le Bureau Veritas pour inspecter avant expédition les importations et les exportations, des quantités importantes de riz et de pétrole destinées à l'importation, ainsi que de caoutchouc, de minerai de fer et de vieux métaux destinées à l'exportation, ne sont pas soumises à inspection pour vérification de qualité, de quantité et de prix. Les inspections avant expédition n'ont pas démarré pour les importations de pétrole et de riz, alors qu'une année s'est écoulée depuis le renouvellement du contrat qui stipule que toutes les marchandises doivent être

inspectées. Le Bureau Veritas attribue ce défaut d'inspection au manque de volonté du Gouvernement national de transition. De fait, en violation du contrat, le Ministère des finances permet aux douanes d'accorder la mainlevée de lots de pétrole et de riz sans certificats du Bureau Veritas.

#### **Défaut de paiement par les importateurs de riz des droits de douanes/ de l'impôt sur les biens et services**

97. Dans son précédent rapport (S/2005/360, par. 163), le Groupe d'experts a mentionné que les importateurs de riz n'avaient pas payé 3,7 millions de dollars de droits de douanes et d'impôt sur les biens et services. Le Gouvernement national de transition n'a pris aucune mesure pour rectifier la situation. Un rapport communiqué par le Ministère des finances, le 11 novembre 2005, fait apparaître que les importateurs de riz n'ont pas payé les droits de douane, l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'impôt sur les biens et services ni l'impôt de stabilisation, soit 2 352 000 dollars sur le riz importé en 2004. Le rapport indique aussi que les importateurs n'ont pas payé l'impôt dû sur les importations de janvier à septembre 2005, soit 6 030 000 dollars (voir tableau 8). Lorsque la question a été évoquée avec le Ministre des finances, il a dit ignorer tout de la chose, bien qu'ayant présenté personnellement le rapport du Ministère.

Tableau 8

#### **Importations de riz de janvier à septembre 2005**

(En dollars des États-Unis)

<i>Importateurs</i>	<i>Droits de douane/impôt sur le chiffre d'affaires/ impôt sur les biens et services/ impôt de stabilisation</i>		
	<i>Montant dû</i>	<i>Montant payé</i>	<i>Montant restant dû</i>
Bridgeway Corporation	3 389 000	187 000	3 202 000
K & K Corporation	1 189 000	–	1 189 000
Fouani Brothers Corporation	947 000	–	947 000
Fouta Corporation	385 000	30 000	355 000
Africa Impex Inc.	337 000	–	337 000
<b>Total</b>	<b>6 247 000</b>	<b>217 000</b>	<b>6 030 000</b>

#### **Importation de produits pétroliers**

98. Edwin Snowe, qui figure sur la liste des personnes soumises à l'interdiction de voyager et sur celle des personnes dont les avoirs doivent être gelés, est l'administrateur gérant de la Liberia Petroleum Refining Company et a récemment été élu à la Chambre des représentants. Pendant la durée du mandat du Groupe d'experts, Snowe a d'abord refusé de coopérer, disant qu'il avait coopéré par le passé avec l'ONU et le Groupe d'experts et qu'il n'en avait rien tiré, puisqu'il était toujours sur la liste des personnes frappées par les sanctions. Il a déclaré qu'il ne voulait plus rien avoir à faire avec l'ONU, surtout en sa nouvelle qualité de membre de la Chambre. Il a ajouté qu'il s'associerait avec d'autres élus figurant sur les listes pour agir contre l'ONU. Pendant la deuxième semaine de septembre 2005, le Groupe d'experts lui a soumis, par l'intermédiaire du Ministère des finances, un

questionnaire écrit demandant des informations sur les produits pétroliers; aucune information n'avait été communiquée à temps pour être incluse dans le présent rapport. Même le Ministère des finances s'est dit impuissant, Snowe ayant acquis le statut de membre de la Chambre des représentants. Outre l'administrateur gérant, le Président du conseil d'administration de la Liberia Petroleum Refining Corporation et les trois administrateurs gérants adjoints ont été élus au Sénat ou à la Chambre.

99. Dans son précédent rapport, le Groupe d'experts avait montré, documents à l'appui, que des recettes importantes (8 à 10 millions de dollars) n'avaient pas été perçues au titre des droits de douane et de l'impôt sur les ventes correspondant aux importations de pétrole pendant la période allant de janvier 2004 à avril 2005. Dans sa réponse de novembre 2005, le Ministère des finances a admis que les importateurs devaient 2,4 millions de dollars. De plus, le Ministère des finances avait mal calculé l'impôt dû : pour 13 mois il s'est basé sur un taux de 45 cents le gallon au lieu de l'impôt correct, qui est de 60 cents le gallon, d'où une sous-estimation de 3,5 millions de dollars des recettes dues au Trésor. De l'aveu même du Ministère des finances, les importateurs de pétrole doivent au moins 5,9 millions de dollars au Trésor pour la période allant de janvier 2004 à avril 2005.

### **Affaires maritimes**

100. Le Liberian International Ship and Corporate Registry (LISCR) reste une source importante de revenus pour le Gouvernement de transition. Le Ministère des finances fait état d'une baisse des recettes provenant du LISCR, qui ne sont plus que de 10 131 000 dollars, montant le plus faible enregistré depuis que le LISCR a repris le service d'immatriculation. Dans son précédent rapport, le Groupe d'experts signalait qu'il n'avait pas été possible de concilier les recettes qu'aurait perçues le Gouvernement de transition telles que déclarées par le LISCR et celles qui apparaissent dans les registres du Ministère des finances ou du Bureau des affaires maritimes. Le Gouvernement de transition n'a pas cherché à concilier les montants divergents, alors même que les recettes semblent baisser.

101. Depuis la publication du dernier rapport du Groupe d'experts, le Gouvernement de transition a accusé J. D. Slanger, administrateur gérant du Bureau des affaires maritimes, de sabotage économique par détournement des dividendes d'INMARSAT et d'autres fonds du programme d'affaires maritimes. De plus, tous les employés permanents sauf un du Bureau des affaires maritimes travaillant avec le LISCR aux États-Unis ont été licenciés de leur poste, le Directeur de la Mission permanente auprès de l'Organisation maritime internationale (Londres) a été rappelé, et des poursuites doivent être engagées contre plusieurs employés au Libéria. J. D. Slanger, libéré sous caution, a fui le pays.

102. Bien qu'il n'y ait pas encore eu d'audit du LISCR, le Bureau des affaires maritimes a dit avoir pris les dispositions finales nécessaires avec Moore Stephens, cabinet d'audit britannique qui avait réalisé un contrôle financier, financé par les Communautés européennes, du Bureau des affaires maritimes. Ce dernier n'a pas effectué de contrôle des recettes du LISCR ni comparé les montants reçus avec les chiffres prévus au budget. Il a suspendu toutes ses opérations avec le LISCR en attendant que Moore Stephens ait achevé l'audit, mais il a bien dit avoir l'intention de revoir le contrat entre le Libéria et le LISCR dès que l'audit aurait été mené à bien.

**Recettes tirées des ventes de minerai de fer**

103. Dans ses précédents rapports (S/2004/955 et S/2005/360), le Groupe d'experts a signalé que du minerai de fer était vendu par le Gouvernement de transition à des prix inférieurs à ceux du marché, et sans procédure d'adjudication transparente. Après de grandes difficultés, après des demandes répétées, par écrit et en personne, le Ministère des finances a communiqué le 11 novembre 2005 l'état des recettes effectives tirées de la vente de minerai de fer par la Liberia Mining Corporation.

104. En mai 2005, le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie a dit avoir reçu 6 165 000 dollars de la vente de 679 086 tonnes de minerai de fer à la société Shandong, « en l'état et sur place ». Pourtant, l'état de la Liberia Mining Corporation indique un montant reçu de 7 831 000 dollars, dont 1 111 000 dollars ont été versés à la Shandong et 463 000 dollars à la société Zuahn comme frais de chargement. La Shandong a reçu 1 111 000 dollars parce qu'elle a revendu 185 154,89 tonnes de minerai sec (quantité équivalente à 203 960 tonnes de minerai humide) à la société Metalimex, au prix de 19 dollars la tonne moins les frais de chargement – alors qu'il n'y avait aucune disposition en ce sens dans le contrat entre la Shandong et la Liberia Mining Corporation. Autrement dit, cette dernière et le Gouvernement de transition ont perdu plus de 6 dollars la tonne.

105. Sur les recettes restantes (6 257 000 dollars), la Liberia Mining Corporation a dit avoir versé 2 080 000 dollars au Gouvernement de transition. Ni le Service de la grande fiscalité ni le Service des comptes de recettes du Ministère des finances ne sont en mesure de confirmer qu'aucune recette de ce type ait été déposée sur les comptes du Gouvernement de transition. En fait, les deux Services font état de recettes misérables (5 751 dollars) au titre des exportations de minerais (redevances) pour l'exercice budgétaire 2004/05. L'état de la Liberia Mining Corporation indique par ailleurs que 3 041 000 dollars ont été versés à elle-même et 1 133 000 dollars virés sur les comptes de ses ex-employés. Les comptes vérifiés de la Liberia Mining Corporation n'ont pas été communiqués au Groupe d'experts malgré des demandes répétées, par écrit et en personne, au Président du conseil d'administration, qui est aussi Ministre des finances. Ce dernier a dit être totalement impuissant en ce qui concerne la Liberia Mining Corporation. L'endroit où se trouvent les fonds tirés de la vente du minerai de fer demeure un mystère. Le secret entourant la vente de minerai de fer a été un des motifs invoqués par l'Assemblée législative lorsqu'elle a menacé, la première semaine de novembre 2005, de destituer le Président du Gouvernement de transition.

**Vente de vieux métaux**

106. Alors que les prix internationaux des vieux métaux allaient de 75 à 100 dollars la tonne, la Liberia Mining Corporation en a vendu de grandes quantités pour 5 à 15 dollars la tonne, en dehors de toute procédure transparente. Aucun des contrats correspondants n'a été contrôlé par la Commission libérienne des monopoles et des contrats, chargée de veiller à la transparence des marchés. La majorité des firmes en cause exportent sans inspection des quantités et des prix avant expédition. Le Groupe d'experts a découvert deux de ces contrats, signés par la Liberia Mining Corporation, et signés aussi par le Ministre des ressources foncières, des mines et de l'énergie et par le Ministre des finances. Lorsque la question a été portée à l'attention de ce dernier (et Président du Conseil d'administration de la Liberia Mining Corporation), il a dit tout ignorer de ces contrats et déclaré n'en avoir signé

aucun. Il déclare que les contrats ont été signés par ses adjoints à son insu, bien qu'il ait été présent dans le pays aux dates de signature. Le Ministre a reconnu que le groupe de pression des vieux métaux, très puissant, avait réussi à faire lever par l'intermédiaire du Cabinet l'interdiction d'exporter des vieux métaux.

107. Le Groupe d'experts s'est rendu au port de Buchanan, d'où une bonne part des vieux métaux est exportée, et a remarqué que même des articles en bon état (rails, wagons, entrepôts, usines de traitement) étaient détruits et réduits à l'état de vieux métaux. Cela a causé des tensions entre la Mittal Steel d'une part, qui a obtenu la concession portant sur l'exploitation et la vente de la mine de minerai de fer du comté de Nimba, ainsi que tous les avoirs de la Liberia Mining Corporation, et les négociants en vieux métaux, qui cherchent à piller ces avoirs.

### **Concession pour le minerai de fer obtenue par la Mittal Steel**

108. En août 2005, le Gouvernement de transition a signé un accord d'exploitation de minéraux avec la Mittal Steel, l'un des plus gros fabricants d'acier du monde, visant la concession pour l'exploitation du minerai de fer dans le comté de Nimba. Le Comité technique des minéraux (présidé par le Ministre adjoint des ressources foncières, des mines et de l'énergie) aurait d'abord, a-t-on dit, préféré la Global Infrastructure Holding Company Limited (GIHCL). Le processus a été mis en question par l'Ambassadeur des États-Unis qui a écrit au Président du Gouvernement de transition pour lui faire part de préoccupations graves causées par la subjectivité des principes de sélection, et exigé un système d'adjudication ouvert, équitable et transparent qui corresponde aux normes internationales (voir annexe IV). La GIHCL a poursuivi l'affaire en saisissant la Cour suprême du Libéria. Retournement spectaculaire, le Président a attribué la concession, deux semaines plus tard, à la Mittal, bien que dans des conditions qui n'étaient pas celles qu'avait exigées l'Ambassadeur des États-Unis, et malgré le moratoire ordonné par la Cour suprême.

109. Pour le Libéria, ce contrat est crucial et délicat, parce qu'il entraîne un investissement que la Mittal estime à 900 millions de dollars sur 25 ans, et parce que le minerai de fer, dont 10 à 15 millions de tonnes peuvent s'exporter par an en production maximale, est la principale ressource du pays. Les avoirs de la Liberia Mining Corporation comprenaient non seulement les réserves de minerai mais aussi la ligne de chemin de fer allant de Yekepa à Buchanan, et des installations dans l'une et l'autre ville, notamment des centrales électriques.

110. Trois éléments du contrat inquiètent particulièrement le Groupe d'experts et risquent de retentir sur la sécurité et la gestion des forêts du Libéria. Le premier est que la Mittal peut utiliser une force de sécurité autorisée à fouiller, arrêter et détenir, et ce sans autre restriction. Il y a eu par le passé des forces de sécurité de sociétés qui ont fonctionné comme des milices. Il faut que les contrats stipulent explicitement tout ce qui a trait aux forces de sécurité – formation, responsabilisation, port d'armes... Le deuxième est que le contrat autorise à exploiter les ressources forestières dans la concession sans redevance dans la mesure où c'est raisonnablement nécessaire pour les opérations. Étant donné l'ampleur des opérations et de la reconstruction, cela peut représenter pour le Libéria un coût financier et environnemental élevé. Le troisième est que, bien que la Mittal doive consacrer 3 millions de dollars par an au développement communautaire, la moitié de ce montant servira la première année à payer les

arriérés de salaire aux employés de la Liberia Mining Corporation. Ces dispositions donnent à penser que les Libériens ne peuvent pas compter sur leur gouvernement, ou sur la communauté internationale, pour protéger leurs intérêts, et que des négociations transparentes sont indispensables.

#### **Versement de 250 000 dollars à des candidats disqualifiés**

111. À la fin de septembre 2005, la Cour suprême a rendu un avis selon lequel la disqualification de certains candidats n'était pas valable et qu'ils devraient être autorisés à contester les élections présidentielles. Comme il n'y avait pas assez de temps pour faire imprimer de nouveaux bulletins de vote, le Gouvernement de transition, avec l'aide de médiateurs de la CEDEAO, a réussi à persuader les candidats de renoncer à leur demande. Par la suite, il a été répandu largement dans le journal que le Président avait promis de leur rembourser 250 000 dollars comme frais de justice, et qu'un versement de 300 000 dollars serait prélevé sur des fonds de la CEDEAO. Bien que 250 000 dollars aient été tirés sur les fonds du gouvernement, un des candidats n'en a pas moins tenu une conférence de presse, disant n'avoir rien reçu du Président. Le Coprésident de la CEDEAO et l'Ambassadeur du Ghana au Libéria ont confirmé la chose au Groupe d'experts, mais indiqué que la CEDEAO n'avait rien versé, ne disposant pas de fonds suffisants.

#### **Menace de destitution du Président par l'Assemblée législative nationale de transition**

112. Au début de novembre, des membres de l'Assemblée législative, sous la direction de son président par intérim, ont menacé d'une procédure de destitution le Président du Gouvernement de transition, au motif d'irrégularités financières portant sur 8 millions de dollars de fonds maritimes, de détournement des recettes tirées de la vente de minerai de fer, et du versement de 250 000 dollars à des candidats disqualifiés. L'Assemblée législative a enjoint au Ministre de la justice de faire comparaître devant elle le Ministre des finances, son adjoint et le Directeur général du Bureau du budget. Le Président a dit des accusations qu'elles étaient dénuées de fondement et de justification, et exigé que l'Assemblée législative rapporte la preuve de ses allégations, mais c'est le manque de transparence dans l'utilisation des fonds publics qui a été l'une des raisons principales de ce conflit entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif.

113. Il est apparu après enquête que de hauts responsables du Ministère des finances ont indiqué que les membres de l'Assemblée législative étaient mécontents parce que le Ministère avait commencé à déduire l'impôt sur le revenu de leurs indemnités parlementaires, et qu'ils avaient exigé une augmentation rétroactive de leur traitement, augmentation que le Ministère ne verse pas. Comme il était dit dans le dernier rapport du Groupe d'experts, les hauts fonctionnaires et les membres de l'Assemblée législative ne paient pas l'impôt sur le revenu correspondant à leurs indemnités. Outre son traitement, le président par intérim de l'Assemblée législative perçoit une indemnité d'environ 4 500 gallons (17 010 litres) d'essence par mois, et chacun des membres de l'Assemblée en perçoit environ 200 gallons (756 litres) par mois. Un très haut fonctionnaire du Ministère des finances, propriétaire par ailleurs d'une pompe à essence, a dit au Groupe d'experts que dès qu'ils ont reçu les bons d'essence correspondants, les membres de l'Assemblée législative les vendent dans

le public, à un prix légèrement inférieur à celui du marché, ce qui entraîne une ruée sur les pompes.

114. L'Assemblée législative a récemment approuvé un projet de loi en vertu duquel les véhicules neufs Jeep Cherokee achetés en 2004 (34 000 à 37 000 dollars l'unité) pour l'usage officiel des législateurs leur seraient vendus pour un prix nominal à l'expiration du mandat de l'Assemblée législative, en décembre 2005. Le Président a opposé son veto, et, la première semaine de novembre, a dit au Groupe d'experts qu'un sous-comité ministériel avait été formé au Cabinet pour veiller à ce que tous les biens achetés par le Gouvernement de transition soient remis au nouveau gouvernement. L'Ambassade des États-Unis a publié un communiqué de presse disant que tout membre de l'Assemblée législative nationale de transition qui ne rendrait pas sa Jeep se verrait dorénavant refuser le visa pour se rendre aux États-Unis.

#### **Comité directeur de la gouvernance économique**

115. À la fin d'octobre, lors de la première réunion du Comité directeur de la gouvernance économique, le Groupe de contact international pour le Libéria a présenté un rapport sur le fonctionnement du Comité de gestion de la trésorerie du Gouvernement de transition, où siège également en tant qu'observateur le conseiller en finances publiques de la Banque mondiale. Les points essentiels de ce rapport sont les suivants :

- a) L'essentiel des recettes du premier trimestre (juillet à septembre) de l'exercice 2005/06 a été dépensé de manière très arbitraire, de sorte que les arriérés de salaires impayés se sont accumulés;
- b) Il n'est plus exceptionnel que le comité approuve un paiement pour une opération sans pièce justificative;
- c) Il existe une tendance manifeste, dans les ministères et les organismes, à donner la priorité aux versements allant à des fournisseurs sur les dépenses essentielles ou impératives;
- d) Il n'a guère été pris de mesures à la suite du rapport du Vérificateur général sur les déplacements à l'étranger de hauts fonctionnaires du Gouvernement de transition, de sorte que les très hauts fonctionnaires continuent à prélever de gros montants sans pièces justificatives ni règlement des avances antérieures;
- e) Des montants importants sont prélevés au titre de la « petite caisse » sans justificatifs de la manière dont ils sont dépensés;
- f) Des paiements importants sont autorisés en tant que versements accessoires, sans qu'aucun détail soit fourni;
- g) Du fait de ces pratiques, les arriérés atteignent maintenant 10 millions de dollars, et on ne prévoit aucun plan pour les résorber.

116. Le Ministre des finances préside le Comité de gestion de la trésorerie. Il a répondu dans le détail en contestant la plupart des constatations du Groupe de contact. Malgré ses assertions, le Groupe d'experts a trouvé des éléments qui confirment certaines des constatations du Groupe de contact, par exemple une lettre du Président par intérim enjoignant au Ministre des finances d'autoriser 76 000 dollars de fonds gouvernementaux au titre de la petite caisse (voir annexe III). De

même, il n'y a pas de crédits prévus dans le budget de 2005/06 pour des objets de dépense tels que les dépenses de fonctionnement et les frais de voyage dans le pays des membres de l'Assemblée législative de transition, bien que le Ministère des finances affirme avoir consacré 226 000 dollars à ces objets de dépense. Cela donne à penser que la réponse du Comité de gestion de la trésorerie ne doit pas être prise pour argent comptant, et qu'une vérification indépendante est nécessaire.

#### **Bureau du Vérificateur général**

117. Le Groupe d'experts a expliqué qu'il est urgent de renforcer le bureau du Vérificateur général, afin de garantir que le Gouvernement de transition rende compte de sa gestion. Le Gouvernement de transition n'ayant pas pris d'initiative en ce sens, la CEDEAO a envoyé à Monrovia une équipe d'enquêteurs chargée d'examiner les opérations financières des principaux ministères et organismes. L'enquête est achevée depuis plusieurs mois, mais la CEDEAO n'a pas soumis le rapport au Gouvernement de transition. Malgré des instances répétées, il n'a pas été communiqué non plus au Groupe d'experts.

118. Le Gouvernement de transition a adopté une législation rendant le Vérificateur général responsable de ses activités devant l'Assemblée, mais n'a pas pris suffisamment de mesures pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général, par exemple à celles qui figuraient dans l'audit des déplacements à l'étranger et dans celui des formulaires d'importation et d'exportation (voir S/2005/360). La Commission européenne a mis en train des mesures de renforcement de l'institution. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique (GEMAP) apporte également une assistance extérieure au Bureau du Vérificateur général.

#### **Recommandations**

119. Il faudrait que le Vérificateur général procède à un audit détaillé des services de la Présidence, du Vice-Président, du Ministère des affaires présidentielles, du Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie, du Ministère du commerce et de l'industrie, du Ministère de la justice, et du Ministère des finances, ainsi que du Bureau du budget et de l'Agence des services généraux, portant sur la période allant d'octobre 2003 à décembre 2005, avec une aide et des indications techniques de la Commission européenne. Les audits devraient être réalisés dans des délais précis, et les rapports rendus publics dans les six mois.

120. Le pouvoir exécutif ne devrait pas être habilité à réaffecter des fonds pour un montant supérieur à 10 % du montant approuvé dans le budget sans approbation de l'Assemblée.

121. Tous les postes relevant du GEMAP devraient être pourvus à titre prioritaire, des objectifs assortis de délais précis fixés pour chacun de ces postes, et les résultats contrôlés de près.

122. Les comptes financiers de toutes les entreprises publiques productrices de recettes (Liberia Petroleum Refining Corporation, Office national des ports, Aéroport international Roberts, Bureau des affaires maritimes, Office des forêts) pour la période de transition devraient être finalisés, un audit réalisé dans les trois mois par un cabinet international indépendant, et les résultats rendus publics.

123. Tous les avoirs acquis par le Gouvernement de transition devraient être comptabilisés et remis au prochain gouvernement.

## V. Gel des avoirs

124. Après un an et demi, le gel des avoirs imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1532 (2004) n'a pas encore été mis en œuvre au Libéria. Aucun des avoirs des personnes visées n'a été gelé. Le recours interjeté en octobre 2004 par Benoni Urey et Emmanuel Shaw contre le gel de leurs investissements dans la société de téléphonie mobile Lonestar décidé par le Ministre de la justice, a été examiné par la Cour suprême en mai et septembre, et un arrêt a été prononcé (voir annexe V). La Cour a accordé la défense impérative de statuer. Elle a toutefois autorisé le Gouvernement de transition à poursuivre son action mais en respectant le droit tel qu'énoncé dans la Constitution et le droit écrit du Libéria.

125. Le 23 septembre 2005, le Groupe d'experts a rencontré le Ministre de la justice pour savoir ce qu'il comptait faire pour mettre en œuvre la résolution : il comptait déposer immédiatement deux demandes au tribunal civil, l'une concernant ces deux mêmes personnes, l'autre toutes les autres personnes identifiées par le Conseil de sécurité. Au début de novembre, le Groupe d'experts a soulevé à nouveau la question lors de la réunion avec le Président, qui a feint d'ignorer de quoi il s'agissait. Il a parlé par téléphone avec le Ministre de la justice et a été informé que la demande ne pouvait être déposée parce que le juge du tribunal civil était en congé de maladie. Le 15 novembre, le Groupe d'experts a rencontré à nouveau le Ministre de la justice, qui lui a dit que le juge du tribunal civil n'ayant pas repris ses fonctions, il ne pouvait déposer les demandes, bien que s'étant rendu trois fois au tribunal pour cette affaire. Il n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi il ne pouvait pas s'adresser à un autre juge pour s'occuper de l'affaire alors que le juge habituellement responsable était en congé. Le Ministre a indiqué qu'il était possible que le juge soit délibérément parti en congé du fait que certaines des personnes identifiées par le Conseil de sécurité (M<sup>me</sup> Jewel Howard-Taylor, Cyril Allen et d'autres) avaient publié des communiqués de presse critiquant le Gouvernement de transition et accusant le Ministre de la justice de déstabiliser la paix au Libéria en faisant appliquer la résolution sur le gel des avoirs.

126. Lors d'une des réunions avec le Groupe d'experts, Edwin Snowe l'a également accusé de déstabiliser la paix et de diviser le peuple libérien en tentant de faire pression pour la mise en œuvre de la résolution sur le gel des avoirs. Il a dit que dès que le Groupe d'experts venait au Libéria, le Gouvernement de transition se mettait à agir. Il a aussi accusé le Ministre de la justice d'avoir exigé qu'il lui remette de l'argent pour ne pas porter l'affaire devant les tribunaux. Il a ajouté que du fait que l'ONU ne se conformait pas aux formes légales et ne lui avait pas donné de possibilité d'expliquer sa position, il ne resterait pas plus longtemps sans réaction, et tenterait de s'allier avec d'autres personnes en situation analogue pour lutter. Snowe a depuis lors été élu à la Chambre des représentants. Dans sa déclaration de candidat à la Commission électorale nationale, il a signalé les revenus ci-après, réalisés à l'intérieur des frontières libériennes et à l'étranger au cours des 12 mois allant de juillet 2004 à juillet 2005 :

Revenus provenant de la Liberia Petroleum Refining Company	66 720 dollars
Revenus provenant de biens fonciers	88 400 dollars

Il a en outre déclaré les avoirs suivants :

Une maison	ELWA Sammis Beach	165 200 dollars
Une maison	Dupont Road	31 100 dollars
Magasins et appartement	Benson Street	30 000 dollars
Un appartement	Congo Town	37 200 dollars
Terrain non bâti	Vamoma, marché au poisson	1 500 dollars
Compte bancaire	Ecobank	10 200 dollars

127. Quatre autres personnes identifiées par le Conseil de sécurité ont été élues au Sénat ou à la Chambre des représentants (voir par. 14), et elles auront droit à un traitement et des indemnités du Gouvernement libérien à compter de janvier 2006. Benoni Urey et Emmanuel Shaw continuent à percevoir un traitement mensuel de la société de téléphonie mobile Lonestar. De plus, leur société PLC perçoit 4 % des recettes mensuelles de la Lonestar.

128. Ecobank a communiqué des informations concernant les neuf comptes bancaires des sept personnes visées (voir tableau 9).

Tableau 9

**Informations sur les comptes bancaires des personnes désignées pendant les 12 derniers mois (les dates exactes ne sont pas disponibles)**

<i>Nom de la personne</i>	<i>Numéro du compte</i>	<i>Solde (en dollars sauf indication contraire) et nombre d'opérations effectuées sur le compte au cours des 12 derniers mois</i>
Cyril A. Allen	XXXX612018	185,48; 10 opérations
	XXXX611011	6 268,70 dollars libériens; 11 opérations
Myrtle F Gibson	XXXX512016	48,00; 1 opération
Emmanuel L Shaw II	XXXX512017	1 161,67; 2 opérations
Benoni W. Urey	XXXX712011	(-)4 164,70; 2 dépôts
Charles « Chuckie » Taylor, Jr	XXXX912018	Compte fermé en mai 2005
Joseph Wong Kia Tai	XXXX256018	Compte fermé
	XXXX412019	Compte fermé
Gus Kouwenhoven	XXXX412011	Compte fermé

### Hors du Libéria

129. Le Groupe d'experts est entré en rapport avec l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Burkina Faso, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Royaume-Uni, le Sénégal et la Sierra Leone pour savoir ce qu'avaient fait ces pays en vue de geler les avoirs des personnes identifiées par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité.

130. Le Groupe d'experts a également rencontré en août à New York l'Ambassadeur du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'a informé de son intention de se rendre au Nigéria pour y rencontrer de hauts responsables gouvernementaux. Il lui a été demandé d'organiser une réunion avec Charles Taylor à Calabar. Malgré des rappels, le Groupe d'experts n'a pas reçu de communication du Gouvernement nigérian.

131. Les pays qui ont gelé les avoirs des personnes figurant sur la liste constituée en application de la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité sont énumérés au tableau 10.

Tableau 10  
Pays ayant gelé les avoirs des personnes désignées

<i>Pays ayant gelé les avoirs des personnes visées</i>	<i>Personnes dont les avoirs ont été gelés</i>	<i>Types d'avoirs</i>	<i>Valeur des avoirs</i>
Allemagne	Leonid Minin	Comptes bancaires	2 089 euros
États-Unis	Benoni Urey	Comptes bancaires	695 000 dollars
	Victor Bout	Placements dans des sociétés	Environ 2 millions de dollars
France	Mohamed Salame	Comptes bancaires	–
	Moussa Cisse	Comptes bancaires	–
Ghana	Grace Minor	3 comptes bancaires	116 963 dollars
Liban	Mohamed Salame	2 comptes bancaires	2 540 000 dollars
	Ali Ramadan Kleilat Al- Dilby	Plusieurs comptes bancaires	–
	Charles Bright	Comptes bancaires	–
Royaume-Uni	Edwin Snowe	Comptes bancaires	(-) 141 768 dollars
	Agnees Reeves Taylor	Comptes bancaires	22 400 livres sterling

132. Le Gouvernement libanais a informé le Groupe d'experts que Charles Bright, Ministre des finances sous Charles Taylor et figurant sur la liste des personnes dont les avoirs doivent être gelés, avait un compte d'épargne (n° XXXX444) à l'Intercontinental Bank du Liban. De décembre 2002 à avril 2003, ce compte a été crédité de 250 000 dollars par virements mensuels de 40 000 à 60 000 dollars depuis le compte d'Elyas Haddad au Libéria. On sait qu'Elyas Haddad est associé en affaires avec George Haddad, dont il est proche parent, ce dernier étant un gros importateur de riz au Libéria et propriétaire de la Bridgeway Corporation. Par la suite, Charles Bright a fermé le compte en avril 2004, après avoir viré l'essentiel des fonds sur le même compte d'Elyas Haddad d'où ils venaient. Lors d'une réunion

avec le Groupe d'experts, Bright a admis à la fin de novembre qu'il avait ouvert le compte avec l'aide de George Haddad, et dit que les soldes de ces comptes provenaient de fonds tirés de gratifications et de dons des milieux d'affaires du Libéria.

133. Le Gouvernement libanais a aussi communiqué des informations sur les deux comptes d'Edwin Snowe à la Banque libano-française, l'un en livres libanaises, l'autre en dollars des États-Unis. Le détail des opérations fait apparaître plusieurs dépôts allant de 13 375 dollars à 199 989 dollars, et deux gros retraits s'élevant à 300 000 dollars au cours des deux dernières années, tandis qu'Edwin Snowe était administrateur gérant de la Liberia Petroleum Refining Company. Lorsque le Groupe d'experts a demandé à Snowe quelle était la source des fonds, il a d'abord dit avoir acheté un groupe électrogène, puis, lorsqu'on lui a présenté avec insistance les traces des dépôts de plusieurs centaines de milliers de dollars, a modifié sa position, et dit qu'il avait une affaire florissante, vendant des groupes électrogènes, des onduleurs, des lubrifiants et des articles électriques. Il n'avait pourtant pas mentionné de recettes commerciales pour la période allant de juillet 2004 à juillet 2005 dans sa déclaration de candidat à la Commission électorale nationale.

### **Recommandations**

134. Il faudra exercer une pression internationale suffisante sur le nouveau gouvernement pour faire appliquer dans sa lettre et son esprit la résolution 1532 (2004) du Conseil de sécurité. Il ne faudra épargner aucun effort pour que la procédure juridique de gel des avoirs des personnes identifiées aille plus vite au Libéria.

135. Il y aura lieu de demander au nouveau gouvernement de faire en sorte qu'aucuns fonds ne soient mis à la disposition des personnes figurant sur la liste de celles dont les avoirs doivent être gelés, comme prévu dans la résolution.

136. Un contrôle à mi-parcours des avoirs des personnes identifiées par le comité des sanctions devrait être réalisé par un comité où siègeraient des représentants des États-Unis, de l'Union européenne, de la MINUL, du Gouvernement libérien et de la CEDEAO, et, si ce comité le juge nécessaire, il faudrait entamer une procédure judiciaire pour la confiscation de ces avoirs.

## **VI. Interdictions portant sur les armes et les voyages**

### **Évaluation de l'ampleur des recrutements**

#### *La situation aux frontières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire*

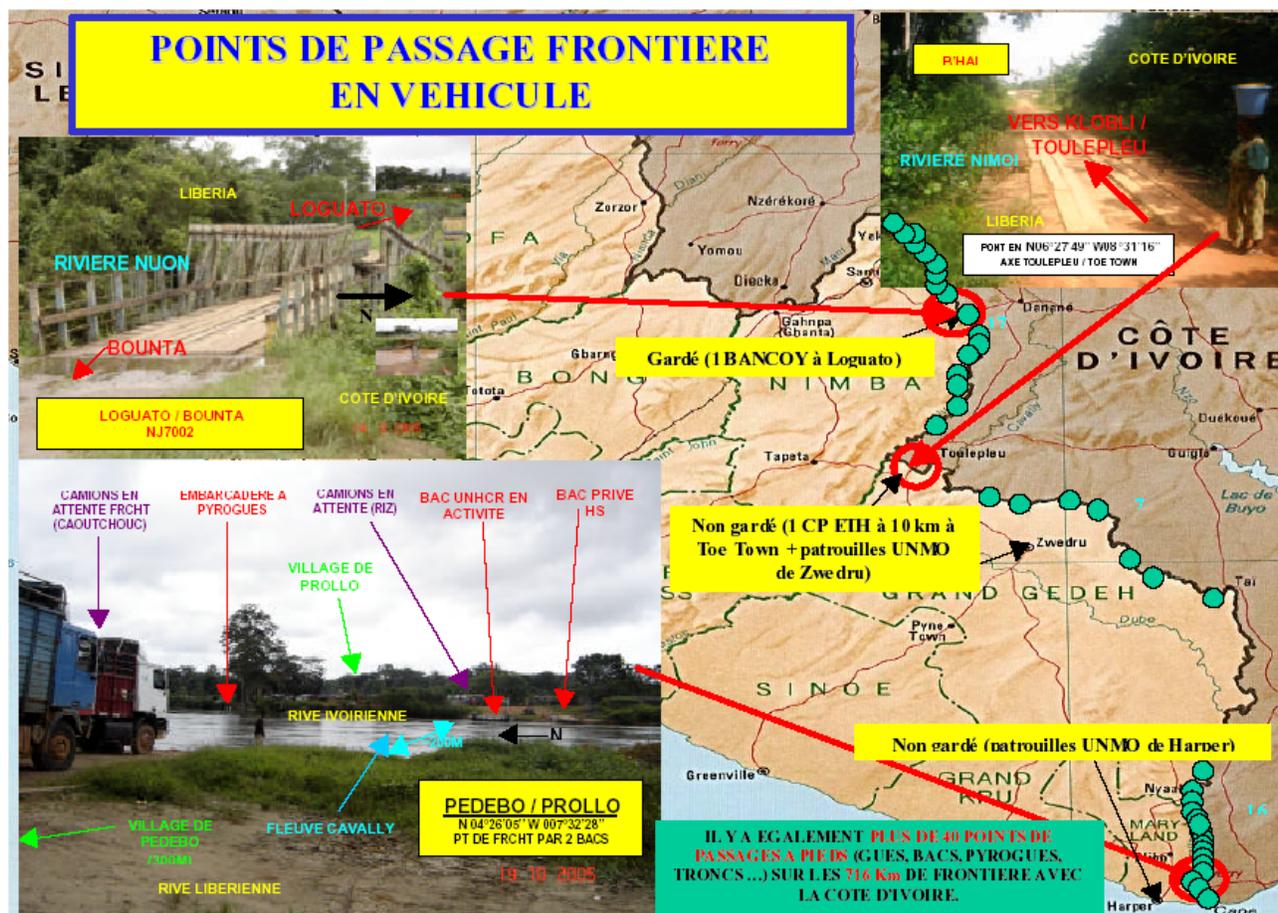
137. La frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria fait 716 kilomètres; il n'y a que trois points de passage de la frontière pour les véhicules (voir fig. 2). L'un des accès, où la MINUL a un poste de contrôle, permet d'aller de Loguato (comté de Nimba) dans la direction de Danane (Côte d'Ivoire) et de territoires occupés par les Forces nouvelles. Les deux autres points de passage donnent accès à des zones contrôlées par les forces gouvernementales : un pont à 10 kilomètres à l'est de Toe Town et deux bacs au nord de Harper (comté de Maryland), l'un appartenant à une société privée, l'autre au HCR.

138. Les seuls autres points de passage de la frontière (une quarantaine), ne sont utilisables que pour les piétons (plus de 10 heures de marche dans certains cas) utilisant des pirogues ou passant à gué en eau peu profonde, ce qui est particulièrement difficile pendant les six mois de saison des pluies. Pour passer la frontière à pied, on doit traverser des villages, de nuit pour éviter d'être repéré. La plupart des sentiers sont couverts d'une végétation dense, ce qui rend difficile la surveillance aérienne.

139. Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ne peut contrôler que quelques points de passage. La MINUL n'a qu'un poste de contrôle, à Loguato, mais patrouille en véhicule et en hélicoptère le long de la frontière. Du point de vue militaire, comme il n'y a que trois points de passage pour les véhicules, il est facile de bloquer la frontière au besoin, malgré sa longueur.

Figure 2

**Carte des points de passage des véhicules sur la frontière entre Libéria et Côte d'Ivoire**



*Enquête sur le terrain portant sur la situation du recrutement*

140. Le Groupe d'experts a interrogé des organisations non gouvernementales et des habitants dans plusieurs localités, et s'est entendu confirmer que des enfants avaient disparu de certaines écoles du comté de Grand Geddeh. Un ex-combattant, parlant sous condition d'anonymat, a confirmé que quand il était à Toe Town avec un ami, il avait été pressenti par des francophones se disant venus de Côte d'Ivoire qui cherchaient à le recruter. Cet ex-combattant a également montré deux pièces d'identité portant des noms différents, sa carte d'électeur et sa carte d'ex-combattant.

141. Dans un autre cas, un chef de village a présenté un recruteur à la MINUL parce qu'il trouvait l'homme suspect. Ressortissant libérien, ce dernier a admis être recruteur, et avoir avec lui six compagnons et quatre AK-47 cachés dans la brousse. À la connaissance du Groupe d'experts, aucune de ces armes n'a été récupérée.

142. Selon un bureau militaire de liaison de l'opération Licorne au Libéria, de petits groupes d'ex-combattants libériens travaillent dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire, notamment dans la zone de Toulepleu/Guiglo, encadrés par des Libériens. Les ex-combattants sont ainsi sous contrôle, mais constituent une force qui pourrait servir à recruter des Libériens du Grand Geddeh et d'autres comtés. Le nombre de Libériens se trouvant en Côte d'Ivoire qui seraient prêts pour une action armée immédiate est malaisé à établir, mais pourrait atteindre le millier. Il importe de noter par ailleurs qu'au besoin, des ex-combattants du Libéria pourraient aller rapidement (3 ou 4 jours) participer à un conflit en Côte d'Ivoire. Les informations dont on dispose indiquent que certains des ex-combattants qui se trouvent en Côte d'Ivoire (mercenaires potentiels) sont armés.

*La démobilisation est-elle vraiment chose faite?*

143. Des mouvements de recrues à travers la frontière, bien que certains aient été désarmés grâce aux programmes de réinstallation et de réintégration au Libéria, donnent à penser que la chaîne de commandement allant jusqu'aux anciens chefs de faction, surtout du Mouvement pour la démocratie au Libéria, existe toujours.

*Que peut-on faire pour faire cesser et contrôler le recrutement d'ex-combattants?**a) Impact des programmes de réinstallation et de réintégration*

144. Il est difficile d'estimer le nombre de personnes qui ont été recrutées au Libéria ces six derniers mois, mais il semblerait que le nombre effectif d'ex-combattants soit d'environ 2 000 à Zwedru, 200 à Toe Town, 350 à Zai Town, 1 000 à Fish Town, 1 000 dans le comté de Maryland, 15 000 dans le comté de Sinoe et 12 000 dans le comté de Nimba (soit au total 31 550). Nombre d'entre eux ne sont pas encore intégrés au processus de réinstallation et de réintégration et pourraient devenir la cible de recruteurs.

145. On manque toujours de fonds (il faudrait 10,2 millions de dollars de plus) pour le processus de réinstallation et de réintégration, et il y a peu de bénéficiaires qui l'aient achevé dans les zones frontalières. Les ex-combattants risquent de cesser de croire aux promesses de réintégration de l'ONU et se trouver tentés par les activités de mercenaire. Malgré toutes les difficultés connues dans la réalisation du processus de réinstallation et de réintégration dans les comtés du Libéria éloignés du centre, il

faut poursuivre ce travail pour éviter le risque de voir des ex-combattants choisir de repartir en guerre parce que c'est la meilleure option qui s'offre à eux.

*b) Autres possibilités face à la situation*

146. Bien que la situation soit tendue, la MINUL et le Gouvernement libérien ne sont pas sans ressources pour contrôler le recrutement. Les mesures proposées sont les suivantes :

- Identifier les personnes qui s'occupent de recrutement, à partir des registres tenus par le Bureau de l'immigration et de la naturalisation aux points de passage de la frontière. Il existe quatre de ces registres : deux pour l'entrée et la sortie des Libériens, et deux pour celles des étrangers. Ils sont tous bien tenus, et donnent toutes les informations nécessaires sur l'identité de chaque personne franchissant la frontière, ses papiers, lieu de destination et but du voyage. D'autres registres, comme les listes électorales et la base de données des ex-combattants immatriculés tenue par la MINUL, peuvent servir à des vérifications;
- Les traitements peu élevés que perçoivent les membres des services de répression favorisent les pots-de-vin, de sorte qu'un camion peut franchir la frontière pour une somme assez modique. Le Groupe d'experts a lui-même vu donner de l'argent à des membres des services de répression, phénomène quotidien, et reçu de nombreuses plaintes concernant des pots-de-vin, précisant le montant moyen des « redevances » à verser pour franchir la frontière (entre 10 et 20 dollars pour un étranger). Il est donc recommandé de porter les traitements à un niveau acceptable. Il faudrait parallèlement créer une cellule anticorruption;
- La coopération avec les chefs de village est indispensable aussi, il faudrait les sensibiliser aux dangers que présente le recrutement pour le Libéria, et les inciter à coopérer avec la MINUL et les autorités nationales dans ce domaine;
- Les nouvelles forces armées libériennes, une fois bien formées et entraînées, pourront éventuellement accroître la sécurité aux points de passage de la frontière et dans les ports maritimes. Il faudrait orienter en conséquence les effectifs et la composition de l'armée, car cela permettrait de protéger la sécurité et la paix au Libéria et dans la sous-région.

147. Un autre problème est celui de la coopération en cours avec les forces de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Il faut encourager et améliorer la communication, et multiplier les réunions, périodiques et spéciales, à tous les niveaux, afin de renforcer la coordination.

**La situation en ce qui concerne les armes**

*Armes importées pour les nouvelles forces armées du Libéria*

148. En août 2005, une dérogation a été consentie pour permettre au Libéria d'importer des armes et des munitions afin d'équiper et de former les nouvelles forces armées. Le Comité des sanctions a toutefois refusé d'autoriser l'importation de mines Claymore, qui figuraient sur la demande d'origine.

*Restructuration de la police nationale libérienne*

149. L'Accord général de paix prévoit une restructuration de la police nationale libérienne. Le Directeur de la police a indiqué qu'un plan d'action avait été dressé et que la majorité des 3400 policiers que compte actuellement la police nationale seraient mis à la retraite, invités à donner leur démission ou renvoyés s'ils n'obtenaient pas de bons résultats au test de connaissances auquel ils seraient soumis. Avant tout nouveau recrutement, on examinera les activités passées du candidat et on vérifiera qu'il n'a pas commis d'infractions. Les organisations des droits de l'homme ont critiqué la manière dont étaient recrutés jusqu'à présent les policiers sous les auspices de la MINUL, estimant que le recrutement ne se déroulait pas de façon satisfaisante et qu'il n'était pas fondé sur des renseignements suffisants.

150. Le Gouvernement libérien a demandé une dérogation tendant à ce que les policiers puissent être munis d'armes de poing dans certaines situations, notamment en cas de vol à main armée. Le Nigéria a proposé de donner 50 armes à feu à cette fin. Le Groupe s'est rendu dans la chambre forte et a été informé que les serrures actuelles seraient remplacées par des serrures plus modernes afin de renforcer la sécurité.

*Structure future des nouvelles forces armées du Libéria*

151. Les nouvelles forces armées ne seront constituées que lorsque les forces armées du Libéria auront été démantelées. Le démantèlement doit se faire en deux phases : dans un premier temps, les soldats recrutés après le 24 décembre 1989 recevront une indemnité de départ de 540 dollars, et ensuite les soldats de l'armée régulière recrutés avant cette date recevront une indemnité qui sera fonction de leur grade et de leur ancienneté. La plupart de ceux-ci peuvent faire valoir leur droit à la retraite. Malheureusement, on manque toujours de financement pour mener cette phase à bien.

152. Le groupe a été informé que comme les nouvelles forces armées du Libéria ne seront pas constituées avant que la phase de démobilisation soit complètement achevée – ce qui sera fait à une date encore inconnue – le recrutement et la formation seront limités à 2000 hommes, répartis entre deux bataillons et une brigade. Pour loger et former la nouvelle armée, il faudra remettre en état les casernes et les entrepôts et vider les casernes de leurs occupants actuels.

153. La restructuration de l'armée a été confiée à la société Dyncorp International, qui travaillera en collaboration avec le Gouvernement américain. Dyncorp commencera à vérifier les antécédents des candidats afin de s'assurer qu'ils ne se sont pas rendus coupables de fautes dans le passé. La société a expliqué qu'elle allait distribuer des prospectus sur lesquels figurera la photo des candidats et qu'elle diffusera des messages à la radio et dans les journaux afin de recueillir des renseignements à leur sujet auprès du public. La formation commencera ensuite, par groupes de 300 personnes. Il y a peu de chances pour qu'une nouvelle armée soit opérationnelle avant le milieu de 2006.

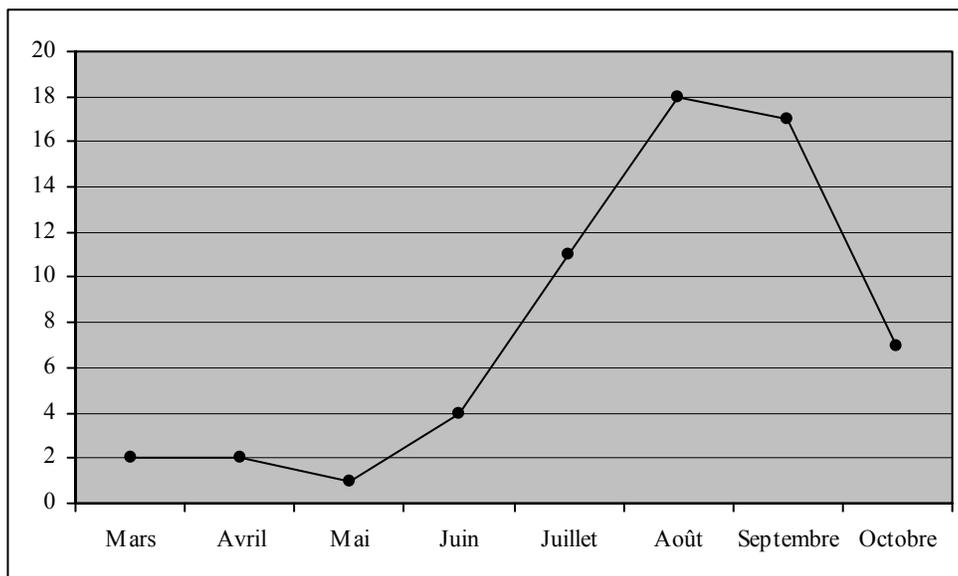
*Incidents mettant en jeu des armes à feu signalés à Monrovia*

154. Le nombre d'incidents mettant en jeu des armes à feu, signalés à Monrovia, est en baisse depuis août 2005 (fig. 3). Ce résultat a été obtenu en partie grâce aux

patrouilles de police qui ont été organisées pendant la campagne électorale. La plupart des armes à feu utilisées lors de vols à main armée sont des fusils d'assaut.

Figure 3

**Incidents mettant en jeu des armes à feu, signalés à Monrovia, mars-octobre 2005**



#### *Armes récupérées au Libéria*

155. Depuis la date de publication du dernier rapport du Groupe, il n'y a pas eu d'importantes découvertes d'armes et de munitions. Toutefois, la MINUL reçoit un flux modeste mais régulier d'armes et de munitions qui proviennent du processus de DDRR (voir annexe VI) ou de fouilles effectuées à Monrovia. La plupart des armes remises dans le cadre du processus de DDRR (plus de 30 000; voir fig. 4) sont des fusils d'assaut (plus de 20 000). On n'a pas de réponse à la question de savoir combien d'armes ont échappé au processus de désarmement et de démobilisation, soit qu'elles aient été conservées par des ex-combattants pour assurer leur défense personnelle, soit qu'elles l'aient été dans le cadre d'un système plus organisé, sur les instructions de chefs de factions ou de cadres à leurs ordres.

156. Les informations selon lesquelles dans un cas 70 % du stock d'armes connu a été récupéré dans le cadre du désarmement et de la démobilisation (ce qui a pu être vérifié au moyen des numéros de série) sont toujours valables. Toutefois, la réussite de cette opération est tempérée par le fait que l'on savait, avant l'opération, que le Groupe était au courant de l'existence de ces armes (voir S/2003/498, par. 69 à 71), si bien que les intéressés se doutaient qu'elles allaient être recherchées et finiraient par être identifiées. Il s'agissait donc d'armes qu'il fallait remettre de préférence à d'autres.

Figure 4  
Armes récupérées au cours du processus de DDRR

Type d'armes	Phase		Total
	I (déc. 2003-janv. 2004)	II, III et spéciale (janv.-nov. 2004)	
Armes lourdes	855	1 046	<b>1 901</b>
Mitrailleuses légères	234	296	<b>530</b>
Lance-grenades	13	11	<b>24</b>
Fusils à lunette	10	9	<b>19</b>
Fusils d'assaut	6 777	13 909	<b>20 686</b>
Fusils à canon rayé	11	246	<b>257</b>
Petites mitrailleuses	78	346	<b>424</b>

Source : MINUL.

### Interdiction de voyager

#### Impact

157. Le Groupe a reçu des plaintes de la part de certaines personnes figurant sur la liste des individus visés par l'interdiction de voyager, se plaignant que leur inscription sur la liste n'était pas justifiée. Les motifs invoqués sont toujours les mêmes : la personne n'est pas coupable, elle n'a pas été informée des raisons de son inscription sur la liste et le Groupe a communiqué des informations qui ne sont pas objectives. Certaines personnes ont indiquées qu'elles avaient l'intention de porter l'affaire devant les tribunaux et de poursuivre l'ONU et le Groupe en justice aux motifs qu'elles ont été privées de leur liberté sans que ce soit justifié.

158. L'interdiction de voyager cause de nombreux problèmes aux personnes qui veulent se rendre à l'étranger, ce qui en fait l'une des sanctions ciblées les plus efficaces et les plus importantes dont dispose l'ONU.

159. Le tableau 11 contient des renseignements sur les voyages, communiqués par le Liban au sujet de personnes inscrites sur la liste.

Tableau 11

#### Renseignements concernant les voyages de personnes inscrites sur la liste

Nom	Date du voyage	Destination	Origine	Passeport
Samih Ossaily	13/02/2005	Jordanie	Liban	Belge
Mohamed Salame	14/06/2005	Côte d'Ivoire	Liban	Libanais
Ali Kleilat	20/9/2005	Liban	France	Libanais
Aziz Nassour	25/7/2005	Liban	Égypte	Ivoirien (passeport diplomatique)

160. Autres cas à l'examen :

a) Talal El Din s'est rendu du Liban aux États-Unis le 17 août 2005, muni d'un passeport américain et on se demande s'il a fait étape dans d'autres pays. Les membres du Groupe ont eu un entretien avec M. El Din au Liban, en septembre 2005. Celui-ci a indiqué qu'il s'était rendu aux États-Unis pour y suivre un traitement médical;

b) M. Gabriel Doe a été vu à Abidjan en octobre 2005. Il travaillerait à San Pedro dans une affaire de café et de cacao;

c) En septembre, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation s'est opposé à ce que Simon Rosenblum quitte Monrovia. M. Rosenblum a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de quitter le Libéria mais qu'il voulait accompagner sa femme et ses enfants à l'aéroport pour les aider à passer les contrôles des services de l'immigration. Il a reconnu être en possession d'un passeport diplomatique libérien, qui avait été récemment renouvelé. Il a exigé qu'une enquête soit faite sur les allégations de trafic d'armes le concernant;

d) Selon certaines informations, Benjamin Yeaton se trouverait au Togo.

*Insuffisance des contrôles dans le système d'établissement des passeports du Libéria*

161. Malgré les nombreuses demandes qui lui ont été adressées, le Ministère libérien des affaires étrangères n'a jamais remis la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager et qui sont en possession d'un passeport diplomatique. Il n'a pas non plus fourni de renseignements complémentaires sur l'identité des personnes visées par l'interdiction, en particulier les Libériens, pour lesquelles on dispose de renseignements incomplets. Par ailleurs, lors de réunions avec le Ministère, celui-ci s'est plaint que l'ONU et le Comité des sanctions avaient inscrit des Libériens sur la liste sans l'en avoir informé et dans des conditions qui n'étaient pas transparentes.

162. Le Ministère a toutefois remis une documentation au sujet de faux passeports libériens, qui seraient fabriqués en Italie à l'aide d'une presse qui servait auparavant à fabriquer de vrais passeports libériens. Des centaines de passeports portant des numéros de série frauduleux auraient été distribués à des Palestiniens apatrides vivant au Koweït. Le Groupe a appris, d'autres sources, que des passeports libériens étaient aussi utilisés par des trafiquants de drogue, en particulier au Nigéria, pour passer les frontières.

163. Le Groupe recommande que le système d'établissement des passeports soit entièrement revu et que l'on mette en place un nouveau système d'identification avec documents sécurisés comportant des photographies et des empreintes digitales numériques. Il faudrait mettre au point un cahier des charges en vue d'engager des sociétés internationales crédibles qui se chargeraient d'établir des documents d'identité.

## VII. Impact socioéconomique et humanitaire des sanctions de l'ONU au Libéria

### Vue d'ensemble

164. Depuis le début du processus de désarmement et de démobilisation et le déploiement de la MINUL en octobre 2003, l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité est le principal facteur qui conditionne l'apport d'une aide humanitaire plus importante. La MINUL a déployé 15 000 hommes, soit l'effectif militaire autorisé, et désarmé plus de 100 000 ex-combattants. Toutefois, le processus de réadaptation et de réintégration des combattants démobilisés ne progresse pas aussi vite que le désarmement et la démobilisation, ce qui donne à craindre que des ex-combattants démobilisés et d'autres groupes défavorisés ne se découragent et ne retombent dans la violence.

165. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les organismes humanitaires ont orienté leur action selon trois axes prioritaires : a) continuer d'apporter une aide humanitaire et d'améliorer les services sociaux dans les zones rurales du Libéria, en particulier dans celles qui étaient auparavant inaccessibles; b) apporter un soutien en vue du retour, de la réintégration et de la réinstallation des personnes déplacées, des réfugiés et des ex-combattants, ainsi qu'aux communautés qui les accueillent; et c) continuer de prêter assistance aux personnes déplacées qui vivent dans des camps et ne peuvent pas encore retourner dans leurs foyers.

### Indicateurs socioéconomiques

166. L'économie du Libéria est toujours dans un état désastreux. Le taux de chômage est toujours de plus de 80 %, le pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar par jour est à peu près le même, et 52 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire sans avoir accès aux services de santé et d'éducation de base, ni à d'autres services sociaux élémentaires. De nombreuses familles sont toujours déplacées et, par conséquent, privées de leurs sources de revenu traditionnelles. En outre, la sécurité alimentaire demeure précaire dans de nombreuses régions du fait des perturbations constantes que subissent les systèmes et l'activité agricoles, les familles et les communautés agricoles ayant été déplacées. La précarité alimentaire a également pour causes les difficultés d'accès aux stocks alimentaires, liées à des revenus insuffisants; les maladies, les mauvaises conditions sanitaires et la mauvaise qualité de l'eau, qui ont pour effet de réduire la capacité d'absorption de nutriments; la détérioration de la situation socioéconomique; et l'effondrement des mécanismes familiaux et collectifs qui doivent normalement permettre d'affronter les périodes difficiles.

167. Ces différents facteurs font du Libéria l'un des pays du monde où la sécurité alimentaire est la plus faible. L'agriculture reste cependant l'élément central de l'économie libérienne, avec 80 % de la population d'avant guerre vivant de l'agriculture de subsistance ou d'autres activités agricoles. Les populations déplacées et les petits agriculteurs sont notamment confrontés aux difficultés d'accès à la terre et au manque de moyens de production. Ce n'est pas le montant négligeable (0,3 % du budget de 2004/05) que le Gouvernement national de transition consacre à l'agriculture qui permettra d'améliorer la situation.

168. Le manque cruel de services sociaux de base dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement demeure l'un des plus graves problèmes

humanitaires auxquels est confronté le Libéria. On estime que moins de 20 % des Libériens ont actuellement accès à des soins de santé corrects et le VIH/sida s'impose de plus en plus comme un problème de santé publique majeur qui exige des mesures d'urgence. La proportion d'adultes touchés par le VIH/sida serait de 10 à 13 % et continue de progresser. Étant donné qu'on ne dispose pas de données fiables et que les violences sexistes, qui n'ont d'ailleurs pas disparu, étaient très répandues pendant la guerre, il se peut que ce pourcentage soit beaucoup plus élevé.

169. On estime à environ 1,7 million le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une assistance humanitaire au cours des deux années écoulées, soit 350 000 à 500 000 personnes déplacées; 38 000 à 53 000 ex-combattants, ainsi que les personnes à leur charge; jusqu'à 20 000 enfants associés aux forces combattantes; 11 000 réfugiés sierra-léonais; 23 000 réfugiés ivoiriens; 100 000 réfugiés libériens rentrés dans leurs foyers; 10 500 nationaux de pays tiers; plus de 750 000 écoliers; 5 000 personnes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes; et des dizaines de milliers de familles vulnérables parmi les populations d'accueil.

170. Or, malgré ces résultats, il ressort clairement des rapports et des comptes rendus de presse qu'après deux années d'application du Cadre de transition axé sur les résultats, de graves lacunes demeurent. L'aide internationale, une plus grande sécurité et l'action en faveur du développement humain ont ouvert de nouveaux horizons qui ne se sont pas encore traduits par une croissance équivalente de l'activité productive. Les privations et l'état de délabrement des infrastructures locales ont créé d'immenses besoins économiques et sociaux qui devront d'abord être satisfaits avant qu'on puisse obtenir une amélioration sensible de la qualité de vie et des moyens d'existence de la grande majorité de la population libérienne.

171. En outre, le fait que le Gouvernement national de transition soit à l'évidence incapable de gérer les ressources publiques selon les principes de la transparence et de la prudence convenus avec les donateurs pour instaurer une bonne gouvernance économique et politique, a contribué en grande partie à ce que certains objectifs du Cadre de transition axé sur les résultats ne soient pas atteints. Cette situation a amené les donateurs à remettre en cause l'appui à un Document de stratégie provisoire pour la réduction de la pauvreté, dont le besoin se fait pourtant grandement sentir. Il est à noter également que les facteurs qui empêchent la pleine application du Cadre de transition axé sur les résultats ne sont pas seulement techniques et financiers mais qu'ils sont aussi d'ordre administratif. Certains problèmes sont particulièrement aigus : le Libéria manque de personnel qualifié dans des domaines clés de l'administration et de la gestion, une conséquence directe de l'exode des compétences qu'il a connu pendant près de 20 ans; les fonds promis sont débloqués avec retard et sont d'un montant insuffisant; et l'action des organismes d'exécution des programmes est souvent mal coordonnée et manque de transparence.

172. Il faut bien comprendre que le Cadre de transition axé sur les résultats a été conçu comme un ensemble de mesures de reconstruction et de relance à mettre en œuvre pendant la période de transition. C'est pourquoi il a été plus efficace lorsqu'il s'est agi de faire face aux besoins de stabilisation immédiats – en particulier pour mener à bien les éléments désarmement et démobilisation de la DDRR – et d'assurer des services sociaux et humanitaires de base. Compte tenu du climat politique et socioéconomique au Libéria, le Cadre de transition a touché à ses limites en tant que stratégie de développement et de mobilisation des ressources lorsqu'on a tenté de

l'utiliser pour répondre aux besoins à moyen et à long terme en matière de reconstruction et de renforcement des institutions. Il faudrait maintenant mettre sur pied une stratégie de développement globale pour la période qui suivra la transition, en prenant appui sur les bases qui ont été jetées par les éléments du Cadre de transition qui ont donné des résultats positifs. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, est considéré à cet égard comme un outil essentiel qui devrait permettre de créer les conditions voulues pour qu'une stratégie d'après transition porte ses fruits, compte tenu par ailleurs des efforts que continue de déployer la communauté internationale pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région.

### **Conclusion de l'évaluation de l'impact socioéconomique et humanitaire**

173. Le Groupe a étudié de près la situation dans les zones de production de bois et les centres économiques proches afin de déterminer, notamment, les incidences socioéconomiques des sanctions, le niveau de l'activité économique, l'état de l'administration civile, la situation en matière de sécurité, l'aide humanitaire disponible, l'état d'avancement de la remise en état des infrastructures communautaires ainsi que du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, et enfin la portée et l'étendue des programmes de formation et de création de revenus destinés en particulier aux ex-combattants et aux membres des communautés de rapatriés comptant parmi elles un grand nombre d'anciens employés de l'industrie du bois. Ces évaluations ont été menées dans 12 des 15 comtés (Grand Bassa, Grand Cape Mount, Grand Gedeh, Grand Kru, Lofa, Margibi, Maryland, Montserrado, Nimba, River Cess, River Gee, et Sinoe) (voir annexe VII).

174. Les conclusions des évaluations socioéconomiques les plus récentes du Groupe sont conformes aux profils socioéconomiques et humanitaires des comtés, que l'on trouve dans la base de données de la MINUL.

175. Dans le cadre des mandats que lui a précédemment confiés le Conseil de sécurité en vertu de ses résolutions 1478 (2003), 1521 (2003) et 1579 (2004), le Groupe a effectué des évaluations du même type à l'issue desquelles il avait constaté que l'industrie du bois et l'industrie extractive, en dehors de l'entretien des routes et des ponts conduisant aux zones d'exploitation, n'avaient pas apporté de contribution notable aux services sociaux. La dernière évaluation confirme ces conclusions. Le Gouvernement et le peuple libériens continuent de dépendre presque entièrement de l'aide humanitaire internationale et des organismes d'aide au développement pour les services de santé et d'éducation les plus fondamentaux et l'entretien des infrastructures publiques.

176. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales avec lesquelles ils interviennent en partenariat demeurent les principaux fournisseurs d'emplois réguliers dans les comtés. Le sciage en long et l'extraction artisanale de diamants et d'or sont très répandus dans nombre des comtés étudiés mais il s'agit le plus souvent d'activités illégales ou non réglementées. De ce fait, les avantages réels que peuvent en tirer les communautés locales et le Gouvernement sont négligeables, se limitant à des emplois temporaires pour les mineurs et les scieurs de long et à de faibles redevances versées à l'Office des forêts par un certain nombre d'entreprises de sciage. On constate que jusqu'à présent aucune des recettes recueillies par l'Office des forêts n'a été réinvestie dans les communautés. Tout au plus ont-elles servi à financer les dépenses d'administration et de gestion de l'Office.

177. Étant donné qu'il n'existe pas d'activité qui constituerait une source importante d'emplois et de recettes et sachant qu'il y a une corrélation entre l'existence de services sociaux dans les comtés et la réussite de la réinstallation et de la réintégration des groupes vulnérables, c'est avec préoccupation que le Groupe constate que les éléments réadaptation et réinstallation du processus de DDRR ne progressent que lentement dans certaines régions du Libéria. Il tient notamment à souligner que ce décalage pourrait entraver les efforts du Gouvernement nouvellement élu et de la communauté internationale pour instaurer une paix durable et asseoir l'état de droit.

178. Le Groupe fait observer que malgré les ressources et les efforts importants qu'un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales consacrent à la remise en état des infrastructures, toute une part des infrastructures publiques (bâtiments administratifs, mairies, écoles, hôpitaux, dispensaires, ponts, voies d'accès et réseau routier reliant les exploitations agricoles aux marchés) sont toujours, dans certains comtés, dans un état lamentable ou fonctionnent à peine. En particulier, l'état des routes dans les zones rurales constitue l'un des principaux obstacles à l'aide humanitaire et compromet gravement le développement des activités économiques et commerciales dans les comtés.

179. De nombreuses communautés rurales demeurent inaccessibles par la route pendant la plus grande partie de l'année. Le mauvais état des routes gêne en permanence l'apport d'une aide humanitaire aux populations dans le besoin et est un obstacle au retour des déplacés et des réfugiés, à la fourniture de services essentiels, au rétablissement de moyens d'existence et à la réouverture des marchés. D'après les organismes humanitaires présents sur le terrain, alors même qu'une majorité de la population demeure entièrement dépendante de l'aide internationale, les moyens disponibles localement pour assurer des services de base, en particulier dans les zones isolées, sont terriblement limités.

### **Conclusion**

180. Après une large consultation des représentants de la société civile libérienne, des organismes d'aide humanitaire, des membres du corps diplomatique, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des entrepreneurs et d'autres parties prenantes, le Groupe est parvenu aux conclusions qui suivent.

181. L'un des principaux défis qui devra être relevé dans l'immédiat par le nouveau Gouvernement sera celui de la responsabilisation et de la transparence. La corruption et la mauvaise gestion des finances publiques sapent la confiance dans le Gouvernement national de transition, et pour beaucoup, expliquent en grande partie que les fonds promis pour mettre en œuvre des éléments essentiels du Cadre de transition axé sur les résultats tardent à être versés.

182. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique est perçu comme une initiative qui a été prise pour calmer le mécontentement des donateurs. Il est perçu non pas comme une solution en soi, mais comme une mesure visant à empêcher que le pays ne retombe dans la situation même qui a contribué dans une large mesure à créer les problèmes politiques et les difficultés socioéconomiques, nombreux et complexes, auxquels les Libériens essaient maintenant de trouver des solutions. On compte que si le Programme est appliqué avec succès, il en résultera un apport de recettes qui facilitera la reconstruction et la reprise économique.

183. Après 20 ans d'épreuves, le peuple libérien attend beaucoup du processus démocratique. Dans leur grande majorité, les Libériens comprennent la raison d'être du régime de sanctions en vigueur et l'approuvent, mais ils pensent que la mise en place du nouveau gouvernement incitera la communauté internationale à prendre des mesures pour lever les sanctions économiques dans un très proche avenir. Ils sont convaincus que cette décision aurait pour effet d'améliorer considérablement le statut du pays en ce qui concerne la sécurité et que de nombreux donateurs et investisseurs étrangers reprendraient confiance et seraient encouragés à retourner au Libéria.

184. Le Groupe ne peut pas, à ce stade, préjuger des résultats qui seront obtenus par le nouveau gouvernement, en particulier en ce qui concerne l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, mais il constate que des donateurs importants sont de plus en plus disposés à s'impliquer davantage au Libéria. Le Directeur de pays de la Banque mondiale pour le Libéria et la Ghana, Matts Karlsson, aurait par exemple déclaré que les élections avaient ouvert la voie à des possibilités de développement à grande échelle dans un pays qui a connu des décennies d'isolation et de conflit. Il a en outre exprimé son désir de travailler avec le nouveau gouvernement en vue de résoudre les problèmes économiques, notamment le taux de chômage, qui atteint 80 %.

### **Recommandations**

185. Le Groupe recommande que les mesures suivantes soient prises :

- Le Gouvernement nouvellement élu doit faire son possible pour coopérer activement avec la communauté internationale en vue de l'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, condition préalable au rétablissement de la confiance parmi le peuple libérien, les donateurs et l'ensemble de la communauté internationale. Il doit en outre montrer qu'il est décidé à faire respecter les principes de la transparence et de la responsabilisation en prenant des mesures rapides et décisives contre les fonctionnaires qui se sont rendus coupables de corruption.
- Les donateurs, au vu de la situation économique désespérée dans laquelle se trouve le pays, doivent de toute urgence donner la priorité à l'apport de ressources suffisantes pour accélérer le travail de remise en état des infrastructures et l'application des programmes de réadaptation et de réintégration, qui constituent des éléments essentiels du processus de paix. Il s'agira de donner la priorité à la création de conditions propres à attirer des investissements à petite aussi bien qu'à moyenne et grande échelles dans les zones rurales de manière à créer des emplois et à rétablir rapidement une vie économique et sociale dans ces régions. La réfection des routes et des ponts présente à cet égard un caractère d'urgence.
- Le Gouvernement, les donateurs et les organismes d'exécution doivent bien mesurer la place que tiennent les industries extractives et l'agriculture dans la reconstruction de l'économie du pays et tenir compte, dans l'aide financière et technique qu'ils apportent, du coût des mesures destinées à atténuer les nombreux effets néfastes que l'exploitation des ressources naturelles pourrait avoir sur l'environnement.

*Notes*

*Note* : Sauf indication contraire, les montants monétaires sont exprimés en dollars des États-Unis.

<sup>1</sup> Voir <[www.dellbr.zenwebhosting.com](http://www.dellbr.zenwebhosting.com)>.

<sup>2</sup> Voir <[www.fao.org/forestry/site/lfi](http://www.fao.org/forestry/site/lfi)> (sous la rubrique « Achievements »).

<sup>3</sup> Non compris un emprunt à court terme d'un montant de 3 millions de dollars contracté auprès de la Banque centrale du Libéria en juillet/août 2004.

## Annexe I

### Réunions et consultations

#### Belgique

Commission européenne – Division de l’Afrique de l’Ouest  
Représentants permanents de l’Union européenne : France, Suède, Royaume-Uni  
Conseil supérieur du diamant (Anvers)  
Conseil mondial du diamant

#### Danemark

Ministère des affaires étrangères/Agence danoise de développement international (DANIDA)  
PNUD – Danemark

#### États-Unis d’Amérique

*Gouvernement*  
Forest Service  
Département d’État  
Treasury  
Government Accountability Office

*Organismes bilatéraux et multilatéraux*  
Conservation International  
Human Rights Watch  
International Crisis Group

#### Fédération de Russie

Réunion plénière du Processus de Kimberley

#### France

Ministère des affaires étrangères

#### Guinée

État-major de la défense

#### Irlande

Ministère des affaires étrangères

#### Libéria

*Gouvernement*  
Future Présidente  
Président du Gouvernement provisoire  
Vice-Président du Gouvernement provisoire  
Ministère de l’agriculture  
Ministère des finances  
Ministère du commerce et de l’industrie  
Ministère des affaires étrangères  
Ministère de la défense  
Ministère des ressources foncières, des mines et de l’énergie  
Ministère des postes et télécommunications

Autorité portuaire nationale  
 Banque centrale du Libéria  
 Bureau des affaires maritimes  
 Commission nationale d'investissement  
 Office des forêts  
 Liberia Petroleum Refinery Corporation  
 Bureau du budget  
 Vérificateur général  
 Président de la Commission de réforme de la gouvernance  
 Président de la Commission des marchés et des monopoles  
 Liberia Telecommunication Corporation  
 Agence de protection de l'environnement

*Corps diplomatique*

Ghana  
 Guinée (représentation consulaire)  
 États-Unis  
 France (attaché humanitaire et attaché consulaire)  
 Nigéria  
 Royaume-Uni

*Organismes bilatéraux et multilatéraux*

Programme des Nations Unies pour le développement  
 Programme des Nations Unies pour l'environnement  
 Mission des Nations Unies au Libéria  
 Commission européenne  
 International Crisis Group  
 Conseil danois pour les réfugiés  
 Peace Winds Japan  
 Initiative pour les forêts du Libéria  
 Conservation International  
 Faune et Flore International  
 Sustainable Development Institute  
 Green Advocates

*Secteur privé*

Ana Woods  
 Bivac International  
 Liberian Timber Association

**Mali**

Ministère des mines  
 Sécurité d'État  
 Ministère de l'intérieur  
 Service des douanes

**Norvège**

Ministère des affaires étrangères  
 Agence norvégienne de coopération pour le développement  
 FAFO – Institut d'études internationales appliquées

*Organismes bilatéraux et multilatéraux*

Programme des Nations Unies pour le développement  
Programme alimentaire mondial  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Comité international de la Croix-Rouge

*Corps diplomatique*

Ukraine

**Organisation des Nations Unies**

Département des affaires politiques  
Bureau de liaison d'Interpol

*Missions permanentes*

France  
Nigéria

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Royal Institute of International Affairs  
Global Witness  
Bank of England  
International Organizations Department  
Foreign and Commonwealth Office  
Department for International Development

**Sierra Leone**

*Gouvernement*

Protocole  
Commission de la sécurité nationale  
Police  
Armée  
Service des douanes

*Organismes bilatéraux et multilatéraux*

Tribunal spécial pour la Sierra Leone  
Mission des Nations Unies en Sierra Leone  
Sources d'information dans le secteur privé

## Annexe II

### **Processus de réforme de l'Office des forêts : pour une transparence et une responsabilisation plus grandes de l'exploitation commerciale des forêts (proposition)**

Révision de la politique forestière nationale et de la stratégie d'application

Réforme des procédures de gestion forestière dans le secteur commercial

Manuels de procédure :

- A. Manuel de procédures et de critères de décision en matière de gestion des terres forestières
- B. Manuel de procédures d'allocation de concessions
- C. Manuel d'exécution des marchés
- D. Manuel des normes et procédures d'études d'impact sur l'environnement
- E. Manuel des normes et procédures relatives au plan de gestion des forêts
  - 1. Procédures et normes relatives au plan de gestion des forêts
  - 2. Manuel de procédures et de normes relatif au plan quinquennal d'exploitation forestière
  - 3. Procédures et normes relatives à la cartographie des coupes annuelles
- F. Code des pratiques de récolte du bois
- G. Manuel des normes et procédures de gestion de la « chaîne de garde » (traçabilité)
- H. Manuel des normes et procédures relatif au cubage et au classement

Législation à réformer

- A. Modification de la loi de 2000 sur les forêts
- B. Réglementation dans les domaines suivants :
  - 1) Utilisation des terres forestières
  - 2) Allocation des concessions
  - 3) Études d'impact sur l'environnement
  - 4) Impôts et redevances
  - 5) Gestion de la « chaîne de garde » (traçabilité)
  - 6) Modèle de contrat d'exploitation forestière
  - 7) Modèle de contrat de vente du bois
  - 8) Modèle de contrat social

Annexe III

Ordre de paiement en faveur de l'Assemblée législative de transition émanant du Président par intérim



REPUBLIC OF LIBERIA  
NATIONAL TRANSITIONAL GOVERNMENT OF LIBERIA  
EXECUTIVE MANSION  
CAPITOL HILL  
MONROVIA, LIBERIA

OFFICE OF THE VICE CHAIRMAN

*CMC*

Ref. No.: 228/WMT/VCNTGL/08-25/05

August 25, 2005

Hon. Fugbeh N. Doe  
Acting Minister  
Ministry of Finance  
Monrovia, Liberia

Dear Mr. Minister:

I have received the CMC listing of August 22-26, 2005 and directing that you ensure that the below listed payments area settled before the end of today.

1.	Fuel for the Mansion	<i>MIC</i>	US\$72,000.00
2.	Fuel for the NTLA		51,000.00
3.	NTGLA Petty Cash		76,000.00
4.	Vice Chairman Office Operation/Allowances		40,000.00
5.	GEMAP Secretariat		40,000.00
6.	Ministry of Defense/Operations		20,000.00
7.	Chairman's Travel- USA		28,500.00
	<b>Total</b>		<b>US\$ 327,500.00</b>

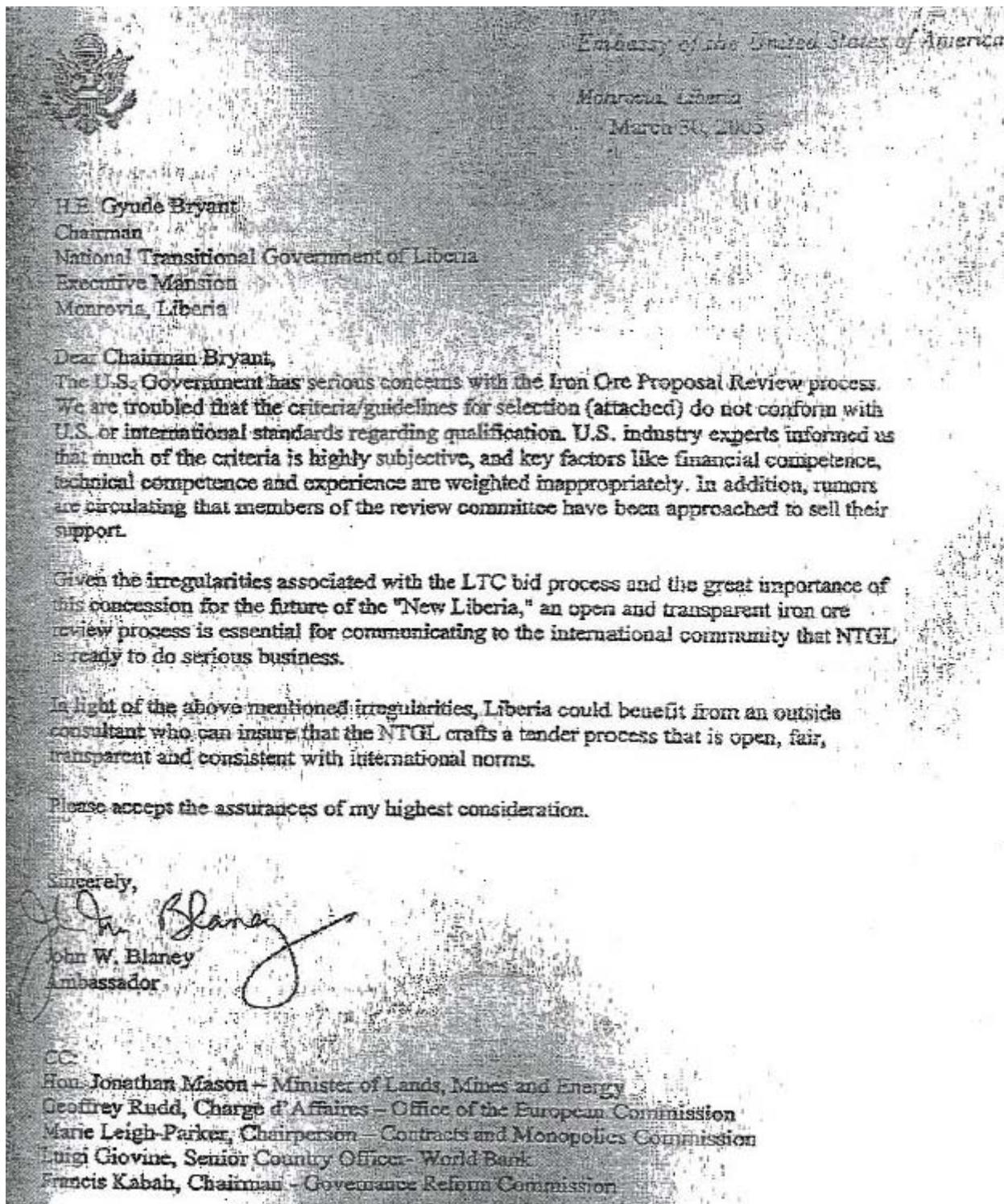
Kindly allow this matter to receive your most urgent attention.

Kind regards,

  
Wesley M. Johnson  
ACTING CHAIRMAN

## Annexe IV

**Lettre adressée au nouveau Gouvernement national  
de transition du Libéria par l'Ambassadeur des États-Unis**



Annexe V

Jugement de la Cour suprême sur le gel des avoirs

JUDICIAL BRANCH  
SUPREME COURT OF LIBERIA



IN THE HONOURABLE SUPREME COURT OF THE REPUBLIC OF LIBERIA  
MARCH TERM, A. D. 2005

HIS HONOUR HENRY REED COOPER.....CHIEF JUSTICE  
HIS HONOUR FRANCIS S. KORKPOR, SR.....ASSOCIATE JUSTICE  
HIS HONOUR JOHN L. GREAVES.....ASSOCIATE JUSTICE  
HIS HONOUR ISHMAEL P. CAMPBELL.....ASSOCIATE JUSTICE  
HER HONOUR FELICIA V. COLEMAN.....ASSOCIATE JUSTICE

Messrs. Benoni Urey, Former Commissioner of )  
Maritime Affairs, R.L, Emmanuel Shaw, Former )  
Minister of Finance, and all other Former )  
Government Officials of the Republic of Liberia, )  
situated in like situation, as Petitioners Benoni )  
Urey and Emmanuel Shaw, all of the City of )  
Monrovia, Liberia.....PETITIONERS ) PETITION  
 ) FOR A WRIT OF  
 )PROHIBITION

VERSUS )

The National Transitional Government of Liberia )  
(NTGL), represented thru the Ministry of )  
Justice, by the Ministry of Justice, R.L. and the )  
Honourable Solicitor General of Liberia, )  
Counsellor T.C. Gould, and all other Officials )  
.....RESPONDENT )

JUDGEMENT WITHOUT OPINION

HEARD: MAY 16, 2005

DECIDED: September 16, 2005

When this Case was called for hearing, Counsellors R. Leroy Urey, Flaawgaa R. McFarland, Cyril Jones, Frederick Cherue and M. Wilkins Wright appeared for Petitioners, while Counsellors Kabineh Ja'neh and Theophilus C. Gould, the Minister of Justice and Solicitor General respectively, appeared for Respondent.

JUDICIAL BRANCH  
SUPREME COURT OF LIBERIA



-2-

The Parties to the Matter were given forty (40) minutes each to argue. Following arguments, the Respondent's Counsel made a submission conceding that they had proceeded to enforce certain Resolution of the Security Council of the United Nations not in keeping with the due process of law and procedure laid down in our jurisdiction.

Petitioners' Counsel responding to the submission made by Respondents' Counsel, interposed no objection to the submission, but prayed this Court to enter a Judgment Without Opinion granting the Petition for Writ of Prohibition filed by the Petitioners and directing the Respondent to proceed in accordance with the laws of the Republic of Liberia.

This Court having listened to the argument and submission of Respondents and the Response from the Petitioners in this matter, it is hereby

ADJUDGED:

That the submission made is hereby granted. The Alternative Writ of Prohibition is hereby sustained and the Peremptory Writ of Prohibition is hereby granted. The Respondent is Prohibited from pursuing this matter by the procedure adopted by it prior to the bringing of these proceedings before this Court. The Respondent is however at liberty to proceed with whatever action it wishes to pursue, but in keeping with the due process of law as enshrined in our Constitution and Statutory laws of this Country. The Clerk of this Court is hereby ordered to have the Parties informed accordingly. COSTS Disallowed. AND IT IS HEREBY SO ORDERED.

JUDICIAL BRANCH  
SUPREME COURT OF LIBERIA



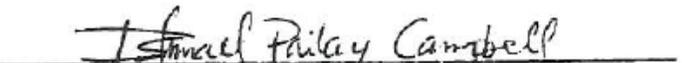
-3-

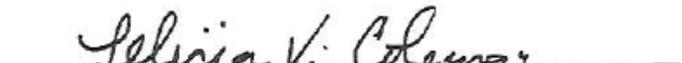
GIVEN UNDER OUR HANDS AND SEAL  
OF THIS HONOURABLE SUPREME  
COURT OF LIBERIA THIS 16<sup>th</sup> DAY  
OF Sept. A. D. 2005

  
~~HENRY REED COOPER~~  
CHIEF JUSTICE/SUPREME COURT OF LIBERIA

  
FRANCIS S. KORKPOR, SR.  
ASSOCIATE JUSTICE/SUPREME COURT OF LIBERIA

  
JOHN L. GREAVES  
ASSOCIATE JUSTICE/SUPREME COURT OF LIBERIA

  
ISHMAEL P. CAMPBELL  
ASSOCIATE JUSTICE/SUPREME COURT OF LIBERIA

  
FELICIA V. COLEMAN  
ASSOCIATE JUSTICE/SUPREME COURT OF LIBERIA

## Annexe VI

### Armes découvertes et détruites en dehors du processus de désarmement

<i>Types d'armes</i>	<i>Total</i>
Armes lourdes . . . . .	33
Mitrailleuses légères . . . . .	11
Lance-grenades . . . . .	—
Fusils à lunette . . . . .	—
Fusils d'assaut . . . . .	303
Fusils à canon rayé . . . . .	6
Petites mitrailleuses . . . . .	11

## Annexe VII

### Profils administratifs et socioéconomiques des comtés du Libéria



**Profiles of 12 Counties Assessed out of 15 in Liberia:**

**No data on Bomi, Bong and Gbarpolu Counties**

1. Grand Bassa County
2. Grand Cape Mount
3. Grand Gedeh County
4. Grand Kru County
5. Lofa County
6. Margibi County
7. Maryland County
8. Montserrado County
9. River Gee County
10. Rivercess County
11. Sinoe County
12. Tappita Statutory District, Nimba County

<p><b>1. Grand Bassa County</b></p> <p><b>Population</b> 244,905 *based on UNMIL, GIS</p> <p><b>Ethnic groups</b> Bassa (predominant), Kpelle, Mende, Kissi, Grebo and Kru.</p> <p><b>IDP/returnees</b> 11,942 IDPs * last verification exercise, date?</p> <p>Mainly from Sinoe, River Cess and Mary Land and few from Grand Bassa. A good number of them are housed in the community in Buchanan city.</p> <p><b>Education</b> 273 schools of which 206 schools fully functional</p> <p><b>Watsan</b> Total water pumps in the county: 356</p> <p>No INGO is involved in Watsan for the moment. However, Solidarité, Action Contre le Faim and Concern Worldwide completed rehabilitation and construction of over 100 water pumps.</p>	<p><b>Health</b> 31 (3 hospitals and 28 health centers): 21 Public health facilities 6 Church owned 4 private owned health centers. NGO-assisted: 13 (Merlin, MSF and ICRC).</p> <p><i>Common Diseases</i> Malaria (morbidity rate of 56%) Diarrhea (40%) Acute Respiratory Infections (21%) Skin diseases (11%) Worms (10%) *Data collected from October 2003 to May 2004 by Merlin</p> <p><b>Infrastructure</b> The road Monrovia -Buchanan is tarred. Secondary roads are not tarred and are in bad shape. 14 secondary roads have been identified by INGO as being in dire need of repair. No electricity. Sea port in Buchanan Mobile phone coverage in Buchanan.</p> <p><b>Concessions/factories</b> <i>Before the war:</i> Liberian Mining Company (LIMINCO), Liberian Agriculture Company (LAC), Oriental Timber Company (OTC), LIBNIC ( Palm Bay) and the flour mill. <i>After the war:</i> Currently only LAC has resumed activities.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>2. Grand Cape Mount County</b></p> <p><b>Population</b> 101,675 *based on UNMIL, GIS</p> <p><b>Ethnic groups</b> Via, Mende, Gola, Mandingo and Kpelle</p> <p><b>IDP/returnees</b> 15,168 IDPs 2,991 returnees 966 spontaneous return of IDPs *UNHCR/NRC Profile Supervisor</p> <p><b>Operating organizations</b> <i>INGO:</i> CCF, NRC, WV, GTZ, ADEN <i>NGO:</i> Action Aid Liberia, LIURD <i>UN Agencies:</i> UNMIL, UNICEF, WFP, UNHCR</p> <p><b>Education</b> 98 schools operating with UNICEF providing instructional materials</p>	<p><b>Watsan</b> Need of urgent support.</p> <p><b>Health</b> 12 community clinics are NGO/assisted (WVL, OXFAM, African Humanitarian Action AHA) 1 mobile hospital run by The North West Medical Team</p> <p><i>Common Diseases</i> Malaria Diarrhea Acute Respiratory Infections</p> <p><b>Infrastructure</b> The county Infrastructure remains badly damaged. Areas affected are: Hotel, public buildings such as administrative buildings, city and town halls, schools, hospitals and markets.</p> <p>Deplorable roads and bridges throughout the county especially the Robertsport - Medina highway.</p> <p><b>Economic Activities:</b> The Rubber plantation is a major employer. Subsistence cultivation of rice and cassava.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>3. Grand Gedeh County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 150,000 *UNMIL Civil Affairs, 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Krahn and Grebo</p> <p><b>IDP/returnees</b> 3,094 IDPs 3,011 returnees *LRRRC/UNHCR, January 2005 4,619 ex-combatants *DDRR JIU, 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: Merlin, MSF Belgium, ADRA, Save the Children UK, ICRC, URFA, Première Urgence UN Agencies: UNMIL, UNHCR and WFP</p> <p><b>Education</b> 112 schools ( most of them have re-opened) Need of rehabilitation, capacity building of teachers and basic equipment.</p>	<p><b>Watsan</b> Need of urgent support.</p> <p><b>Health</b> 9 functional clinics Zwedru 1 hospital Zwedru 7 non-functional clinics * ICRC Report, August 2004</p> <p><i>Common Diseases</i> Malaria (morbidity rate of 36.6%) Diarrhea (47.2%) Acute respiratory infections (14.9%) * 2001, MoH Report</p> <p><b>Infrastructure</b> The roads are in very bad condition No telephone coverage.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Based mainly on forest, agriculture and rural activities Trade between Grand Gedeh and the Ivory Coast No factories exist and none have ever existed in this county</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>4. Grand Kru County</b></p> <p><b>Population</b> 70,994 *Danish Refugee Council, May 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Kru and Bassa</p> <p><b>IDP/returnees</b> 155 IDPs 1,945 returnees *OCHA/UNHCR May 2004 124 ex-combatants *DDRR JIU 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: HUmedica, ICRC, URFA, DRC, CRS, Solidarites UN Agencies: UNMIL, UNHCR</p> <p><b>Education</b> 89 public schools of which 32 have been destroyed 15 private schools. Need of rehabilitation, capacity building of teachers and basic equipment. 46% of children are not enrolled in schools.</p> <p><b>Watsan</b> Need of urgent support.</p>	<p><b>Health</b> 3 of 27 clinics and health centers are operating * ICRC Report August 2004 1 hospital in Barclayville *DRC, May 2004</p> <p><i>Common Diseases</i> Malaria Diarrhea Acute respiratory infections Outbreaks of cholera</p> <p><b>Infrastructure</b> Most of the county is not accessible by road: only the area from the east by road from Blibo, Maryland to Big Suehn and then down to Grand Cess or towards Barclayville, which has to be accessed by canoe. Road from north, River Gee County, is cut off after Dwekehen. Sasstown is accessible by boat, but no road access northwards from there.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Based mainly on farming (82.5% - rice and cassava cultivation) and fishing activities in the coastal regions. The county has been isolated for more than 10 years.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>5. Lofa County</b></p> <p><b>Population</b> 99,241 *ICRC October 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Lorma, Mandingo, Kpella, Gbandi, Kissi and Mende</p> <p><b>IDP/returnees</b> 9,976 returnees 27,784 IDPs have returned to the county *UNHCR</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: Peace Winds Japan, GTZ, IRC, ICRC, IMC, LWF, LCIP UN Agencies: UNMIL, UNHCR, WFP</p> <p><b>Education</b> 13 primary schools 214 teachers 5,724 students.</p> <p><b>Watsan</b> 279 hand pumps and 410 latrines</p>	<p><b>Health</b> 14 clinics 1 doctor and 20 nurses</p> <p><i>Common Diseases</i> Malaria Diarrhea Acute respiratory infections</p> <p><b>Infrastructure</b> Public Buildings, such as administrative buildings, city and town halls, schools, hospitals, clinics, bridges and feeder/farm to market roads network.</p> <p>International NGOs are providing construction kits to more than 2,000 families.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Small scale commercial trading activities are rapidly growing along side increase farming activities.</p> <p>Some INGOs are currently distributing seeds to farmers.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>6. Margibi County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 224,418</p> <p><b>Ethnic groups</b> Mainly Bassa and Kpelle</p> <p><b>IDP/returnees</b></p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: Mercy Corps, ZOA, ACI, Save the Children UK UN Agencies: None currently</p> <p><b>Education</b> 21 secondary schools 17 elementary schools BWI Vocational Institution 1 teachers' college</p> <p><b>Watsan</b> No functioning water system with the exception of few hand pumps</p>	<p><b>Health</b> 3 clinics 1 referral hospital in Kakata (currently not functioning)</p> <p><b>Infrastructure</b> Some districts are not easily accessible by road, most public buildings are destroyed.</p> <p><b>Economic Activities:</b> The major activities are farming, trading, rubber tapping, teaching and diamond mining.</p> <p>The county is the rubber belt in Liberia with: Firestone Rubber Plantation, Salala Rubber Corporation, and Weala Rubber Corporation.</p> <p>3 functional banks: Central Bank in Kakata, Liberia Bank for Development and Investment at Harbel and Ecobank in Charlesville, (at the airport.)</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>7. Maryland County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 107,084 *Danish Refugee Council, May 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Krahn and Grebo</p> <p><b>IDP/returnees</b> 750 IDPs 42,853 returnees *OCHA/UNHCR May 2004 433 ex-combatants *DDRR JIU 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: DRC, ADRA, Humedica, URFA, Merlin, ICRC, OCHA/ERF, Solidarites UN Agencies: UNMIL/HCRRR, UNHCR and WFP</p> <p><b>Education</b> 106 public schools of which 37 have been destroyed 43 private schools Need of rehabilitation, capacity building of teachers and basic equipment. 21% of children are not enrolled.</p> <p><b>Watsan</b> Hand pumps seriously damaged. Some communities also use water from rivers and streams. The sanitation situation remains extremely critical with several outbreaks of cholera.</p>	<p><b>Health</b> 13 of 20 clinics and health centers are functional *DRC Report, May 2004 1 hospital in Harper and is currently functioning at its lowest capacity.</p> <p><i>Common diseases:</i> Malaria Diarrhea Acute respiratory infections Outbreaks of cholera</p> <p><b>Infrastructure</b> Harper is the main port and is the outlet for shipping locally produced rubber.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Based mainly on farming (mostly rice and cassava) and some fishing activities in the coastal regions. Around 10% of the population is employed in trading activities. Huge economic potential once the embargo on timber is lifted and for the exploitation of rubber.</p> <p>Although the Senegalese contingent has already been deployed, the security situation remains a major constraint. Hostilities in the neighboring areas of the Ivory Coast limit trade between Maryland and the Ivory Coast</p>
<p><b>8. Montserrado County</b></p> <p><b>Population</b> 1,646,421. Over one million are in Monrovia and its environs. Displaced people and ex-combatants account for over 70% of the growth of population of the city, which used to be about 300,000.</p> <p><b>Ethnic groups</b> Originally Deygbo, Kpelle and Gola. In 1821 the freed slaves from America settled in the County. Today it is considered highly diverse and representative of all tribes, unlike all other counties. The main languages are Kpelle, particularly in Careysburg and the northern part of the County, Gola and Dey in St. Paul River District.</p> <p><b>IDP/returness</b></p> <p><b>Operating organizations</b> Monrovia is the Headquarters of UNMIL, UN agencies and NGOs.</p> <p><b>Education</b> 1 university 4 colleges 739 Schools (Greater Monrovia), 396 Schools ( St. Paul River), 57 Schools (Todee) and 31 Schools (Careysburg)</p>	<p><b>Watsan</b> Hand pumps seriously damaged. Some communities also use water from rivers and streams. The sanitation situation remains extremely critical with several outbreaks of cholera.</p> <p><b>Health</b> 2 of 5 hospitals functioning 15 Health Centers and Clinics, 4 of which are in IDP camps.</p> <p><b>Infrastructure</b> There is no pipe water system, even in Monrovia. The main source is hand pumps and wells. No proper sanitation system exists..</p> <p><b>Economic Activities:</b> Industrial and commercial activities are concentrated in Greater Monrovia; rubber farming and tapping, subsistence farming and diamond mining in Rural Montserrado.</p>

<p><b>9. River Gee County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 74,783 *Danish Refugee Council, May 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Mainly Grebo.</p> <p><b>IDP/returnees</b> 280 IDPs 1,190 returnees *OCHA/UNHCR May 2004 119 ex-combatants *DDRR JIU 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: DRC, ICRC, HIM, URFA, Solidarites UN Agencies: UNMIL/Civil Affairs</p> <p><b>Education</b> 89 public schools of which 37 have been destroyed 11 private schools Need of rehabilitation, capacity building of teachers and basic equipment. 36% of children are not enrolled.</p> <p><b>Watsan</b> Around two-thirds of the hand pumps and open wells having suffered damage. Some communities use water from rivers and streams.</p>	<p><b>Health</b> 13 of 20 clinics and health centers are functional *DRC Report, May 2004 1 hospital in Harper and is currently functioning at its lowest capacity.</p> <p><i>Common diseases:</i> Malaria Diarrhea Acute respiratory infections Outbreaks of cholera</p> <p><b>Infrastructure</b> All districts are accessible by road except for Tienpo. Basic service infrastructures are in very bad condition</p> <p><b>Economic Activities:</b> Based mainly on farming activities with 92% of the population concerned. Rice used to be the main cultivation (60%) but since the crisis many farmers are now producing cassava. Rubber and timber exploitation are seen as the economical potential for the county.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>10. Rivercess County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 63,710 *UNMIL Civil Affairs, 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Mainly Bassa; Kru, Mandingo, Kissi, Gio and Krahn..</p> <p><b>IDP/returnees</b> IDPs: n/a returnees n/a 422 ex-combatants *DDRR JIU, 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: MSF/Holland, ICRC, 9 local NGOs UN Agencies: UNMIL/Civil Affairs, UNHCR, HCRRR, WFP</p> <p><b>Education</b> 84 public schools 40 private schools. Need of rehabilitation, capacity building of teachers and basic equipment. 6,093 children enrolled in public schools and 2,111 in private ones.</p> <p><b>Watsan</b> Almost all of the hand pumps and open wells have suffered damage. Some communities also use water from rivers and streams. ACF and ICRC rehabilitated and constructed about 60 water pumps and 21 toilets.</p>	<p><b>Health</b> 16 clinics 1 health centre (Timbo)</p> <p>All health facilities need to be rehabilitated and equipped to meet minimum required standards in order to provide health care. MSF-Holland is supporting the Cestos hospital and has intention to open 3 mobile clinic in Morweh district</p> <p><i>Common diseases:</i> Malaria Diarrhea Acute respiratory infections Skin infections Morbidity includes leprosy</p> <p><b>Infrastructure</b> Cestos Road repaired by the UNMIL Chinese Battalion. All other roads are in need of repair.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Most of population is engaged in subsistence farming; rice and cassava and fishing activity in the coastal areas. Rubber, timber, coffee and cocoa exploitation are seen as the economical potential for the county.</p> <p>Liberian Agriculture Company (LAC) rubber factory buys rubber from Rivercess.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>11. Sinoe County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 111,000 *Sinoe Relief Committee , 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Sarpo, Kru and Jeadepo</p> <p><b>IDP/returnees</b> 1,467 IDPs 2,025 returnees *OCHA/UNHCR May 2004 976 ex-combatants *DDRR JIU 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: Merlin, ICRC, CRS, HAS, EU, OXFAM, Liberian National Redcross, The Memorial Baptist Children Village UN Agencies: UNMIL/Civil Affairs, UNHCR, HCRRR, WFP</p> <p><b>Education</b> 1 junior high school and 5 elementary schools are operational of 137 elementary and junior high schools and 6 in Greenville.</p> <p><b>Watsan</b> All hand pumps have suffered damage. Rehabilitation of 12 water wells and hand pumps has been planned in Greenville.</p>	<p><b>Health</b> 4 of 33 clinics and health centers including the F.J. Grant Memorial County Hospital, are currently functional. A fifth one should soon be ready to recommence operations. * ICRC Report, August 2004</p> <p><i>Common diseases:</i> Malaria (morbidity rate of 33.8%) Diarrhea (8.5%) Acute Respiratory Infections (12.8%) *2001 MoH Report Whooping cough</p> <p><b>Infrastructure</b> Poor road conditions on the Main communications arteries are the Greenville-Buchanan-Monrovia Road and the Greenville-Zwedru-Ganta-Monrovia Road. Damage to the Port of Greenville, the timber factories and other economically important county infrastructure has been quite extensive.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Based mainly on mineral and natural resource exploitation (rubber extraction, gold mining, timber operations and palm oil exportation).</p> <p>Subsistence farming forms the main activity for the rest of the population.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>12. Tappita Statutory District, Nimba County</b></p> <p><b>Population</b> Ca. 85,000 *UNMIL Civil Affairs, 2004</p> <p><b>Ethnic groups</b> Gio, Mano, Krahn</p> <p><b>IDP/returnees</b> IDPs: n/a returnees n/a 2,572 ex-combatants *DDRR JIU, 13 October 2004</p> <p><b>Operating organizations</b> NGO: ADRA, Equip Liberia, MSF. Local NGOs Search and CUSD. UN Agencies: UNMIL CIVPOL, MILOBS, Electoral Observers and Ethiopian Battalion, UNHCR</p> <p><b>Education</b> All the schools in Tappita are functioning. Some school buildings that were damaged have been renovated by ADRA, UNHCR and LUSH.</p> <p><b>Watsan</b> A number of hand pumps have suffered damage.</p>	<p><b>Health</b> 4 of 10 clinics and health centers are currently functional. 2 private clinics and 2 government-owned NGO-assisted.</p> <p>Tappita Hospital, was the second largest referral hospital in Liberia was badly destroyed. Two of the Administrative Districts (Kparblee and Gbi-Doru) have no clinics at all but MSF and Equip Liberia carry out weekly mobile clinics.</p> <p><i>Common diseases:</i> Malaria Diarrhea Acute respiratory infections Skin infections Morbidity includes leprosy</p> <p><b>Infrastructure</b> All roads and bridges are in need of repair with many villages remaining inaccessible.</p> <p><b>Economic Activities:</b> Most of the population is engaged in subsistence farming (rice, cassava, plantains and other food crops). There are no factories or any form of industry.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------